



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**33<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 17 octobre 1994, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 14 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/49/297 et Corr.1)
- b) Projet de résolution (A/49/L.2)

**Le Président** : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer de clore, aujourd'hui à midi, la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point.

Je n'entends pas d'objection.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat sur ce point d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

J'invite à présent le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1993.

**M. Blix** (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) (*interprétation de l'anglais*) : En 1995, 50 ans se seront passés depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies et 25 ans depuis l'entrée en

vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour l'Agence internationale de l'énergie atomique, ces anniversaires sont l'occasion de revoir le rôle qu'elle joue dans le cadre des Nations Unies et du TNP et d'identifier les nouveaux besoins et problèmes.

Bien qu'elle soit une organisation intergouvernementale indépendante, comprenant actuellement 121 membres, l'Agence de par ses statuts doit exercer ses activités conformément aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies auprès de laquelle elle cherche des orientations en matière de politique dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement et du développement, ainsi que dans ceux touchant aux questions sensibles relevant du système des Nations Unies.

Il est remarquable que la première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1946, ait traité des «problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique» (résolution 1 (I), alinéa du préambule). Déjà, à cette époque, les tâches qui nous attendaient étaient identifiées : élimination des armes nucléaires et contrôle de l'énergie atomique pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques. Par ailleurs, à cette phase précoce, il était déjà recommandé de prendre des mesures efficaces de sauvegarde, en organisant des inspections et en procédant à l'échange de renseignements scientifiques.

En dépit des contraintes de la guerre froide, l'AIEA a réussi à réaliser certains des objectifs mentionnés dans cette

résolution et dans la politique de «L'atome au service de la paix» proclamée par la suite. L'Agence a élaboré le système de mesures de sauvegarde et a aidé au transfert des sciences et techniques nucléaires à l'agriculture, la médecine, l'industrie et la production d'électricité.

Depuis l'accident de Tchernobyl en 1986, un problème majeur pour l'AIEA a été de développer et de consolider les règles et mesures internationales relatives à la sécurité nucléaire et à la protection contre les radiations dans le cadre d'un régime de sécurité nucléaire généralisé. Après la découverte d'activités nucléaires clandestines en Iraq en 1991, un autre grand problème a été de renforcer le système des mesures de sauvegarde en vue de réduire le risque de non-détection d'une activité nucléaire qui aurait dû être déclarée.

Avec la fin de la guerre froide, de nouvelles possibilités de désarmement nucléaire et de limitation des armements ont vu le jour. Il en résulte pour l'AIEA des attentes et demandes nouvelles en matière de vérification. De même, les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement mondial signifient d'autres tâches et difficultés pour l'AIEA. Je vais m'étendre sur ces points, en commençant par la question de la non-prolifération.

Le sérieux dont fait preuve le Conseil de sécurité des Nations Unies en examinant la question de la prolifération nucléaire est illustré par la déclaration au sommet du 31 janvier 1992, où il est entre autres clairement indiqué que

«La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales.» (*Documents officiels du Conseil de sécurité, 3046e séance, p. 145*)

Évoquant le Traité sur la non-prolifération, les membres du Conseil ont souligné

«le rôle essentiel de garanties de l'AIEA pleinement efficaces pour l'application de ce traité...» (*Ibid., p. 145*)

et se sont engagés à prendre

«des mesures appropriées si des violations leur sont notifiées par l'AIEA». (*Ibid., p. 145*)

Le Conseil de sécurité a donc clairement indiqué qu'il considère l'AIEA comme un instrument nécessaire à la réalisation de sa propre mission de prévention de la prolifération des armes nucléaires, et les exemples de l'Iraq et de

la République populaire démocratique de Corée ont montré combien le Conseil s'appuie sur l'AIEA en tant qu'organe du système des Nations Unies chargé de l'inspection nucléaire. Pour sa part, l'Agence a naturellement considéré le Conseil comme l'organe politique responsable pour ce qui est de traiter de toute violation d'accords sur le contrôle des armes nucléaires. À l'avenir, il serait sage de s'inspirer de cette expérience. À l'heure des communications électroniques, des liaisons continues entre New York et Vienne ne posent pas de problème. Entre le Directeur général de l'AIEA et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il existe déjà une liaison de communication sûre et directe, et si le Conseil de sécurité le souhaite je suis sûr que des réunions d'information officielles de l'AIEA pourraient se faire par télévision en circuit fermé.

Alors que le régime de non-prolifération progresse vers l'universalité et que le désarmement nucléaire conduit à la réduction des arsenaux nucléaires, il devient de plus en plus important que les engagements pris en vertu du TNP et d'autres accords en matière nucléaire soient pleinement respectés. La Conférence de 1995 chargée de l'examen et de la prorogation du TNP qui se tiendra à New York l'année prochaine aura à sa disposition les rapports détaillés de l'AIEA sur la manière dont l'Agence renforce le système des mesures de sauvegarde en vue d'accroître sa capacité de détection et, partant, le niveau de garantie qu'elle peut fournir sur la façon dont les États honorent leurs engagements internationaux. L'Agence présentera également un rapport à la Conférence sur le TNP concernant ses activités de soutien au transfert de la science nucléaire et des techniques à des fins pacifiques.

J'en viens maintenant aux activités de vérification de l'AIEA, dans des domaines précis, en commençant par l'Iraq.

Depuis mai 1991, l'AIEA a procédé à 26 missions d'inspection en Iraq, dans le cadre du mandat conféré par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Sur la base de ces inspections et de l'analyse d'échantillons, d'informations relatives aux achats et d'autres renseignements, l'orientation du programme d'armement nucléaire mené clandestinement par l'Iraq a pu être déterminée avec précision et répertoriée. Comme le demande aussi la résolution 687 (1991), l'AIEA a achevé de détruire, d'enlever ou de neutraliser les matériaux, installations et équipements susceptibles de servir à l'armement nucléaire iraquien. Nous sommes convaincus que par suite de ces activités, il n'est matériellement plus possible à l'Iraq de produire des armes nucléaires. Toutefois, l'AIEA se réserve le droit d'enquêter sur tout aspect ultérieur de l'ancien programme d'armement

nucléaire de l'Iraq si de nouvelles informations venaient à le justifier.

Parallèlement à ces activités de démantèlement et d'inventaire, l'AIEA a introduit progressivement les éléments de son plan pour le contrôle et la vérification en cours du respect par l'Iraq des résolutions 687 (1991) et 707 (1991). Tous les éléments du plan de l'AIEA — approuvé par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 715 (1991) —, qui ont été acceptés par l'Iraq, sont désormais en place. La présence constante d'inspecteurs de l'AIEA en Iraq, au Centre de contrôle et de vérification à Bagdad, est maintenant chose faite grâce à l'aide de la Commission spéciale des Nations Unies. Les mesures de contrôle et de vérification continueront d'évoluer en fonction des besoins techniques et au fur et à mesure que des techniques plus poussées seront disponibles.

Un mécanisme pour le contrôle des ventes et de la fourniture à l'Iraq de certains éléments a été mis au point conjointement avec la Commission spéciale des Nations Unies, en consultation avec le Conseil de sécurité et son Comité des sanctions contre l'Iraq. Une fois approuvé par le Conseil, ce mécanisme fera partie intégrante du système de contrôle et de vérification qui fonctionne actuellement.

En République populaire démocratique de Corée, l'AIEA a découvert des éléments prouvant l'existence de matière nucléaire — plutonium — que ce pays avait omis de déclarer à l'Agence. Jusqu'ici, les efforts faits par l'Agence pour obtenir l'accès — demandé par l'Agence en 1993 — à des renseignements et à des sites supplémentaires sont restés vains. En outre, le problème a encore été aggravé par le déchargement de combustible irradié du réacteur nucléaire expérimental de 5 mégawatts sans qu'aient été prises les mesures de garantie appropriées exigées par l'Agence. C'est ainsi que de précieuses informations sur l'historique du combustible irradié sont irrémédiablement perdues.

En juin 1994, la République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'AIEA. Toutefois, cela ne modifie en rien ses obligations en vertu du Traité de non-prolifération et de l'accord de garanties avec l'AIEA. Même si en juillet et en août les inspecteurs de l'Agence se sont vu refuser l'accès à certains sites déclarés pour y mener leurs activités périodiques de vérification des garanties, la plupart de ces activités ne font pas l'objet de restrictions et l'Agence a pu poursuivre ses activités d'inspection, sur une base permanente, du déchargement du combustible irradié au réacteur de 5 mégawatts — conformément, entre autres, à la déclara-

tion faite par le Président du Conseil de sécurité le 30 mai de cette année.

Tant que la République populaire démocratique de Corée n'arrivera pas à la transparence nucléaire totale en acceptant pleinement les garanties, il ne sera pas possible de vérifier que l'inventaire nucléaire qu'elle a déclaré en 1992 est complet. Dans la mesure où les garanties effectives pour les installations déclarées sont acceptées par la République populaire démocratique de Corée, l'Agence peut vérifier le non-détournement de ces installations de matières nucléaires déclarées.

L'un des événements importants de l'année écoulée a été la négociation d'accords généraux de garanties avec les États nouvellement indépendants de l'ancienne Union soviétique qui possèdent des installations nucléaires importantes. Les accords de garanties, du type TNP, ont été approuvés par huit de ces États. Bien qu'elle ne soit pas partie au TNP, l'Ukraine a elle aussi signé un accord général de garanties avec l'Agence, prenant ainsi l'engagement que toutes les matières nucléaires placées sous son contrôle seront utilisées uniquement à des fins pacifiques.

En Amérique latine, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont ratifié le Traité de Tlatelolco visant la dénucléarisation de l'Amérique latine, et Cuba a récemment déclaré son intention d'adhérer au Traité. On peut donc s'attendre à ce que le Traité entre bientôt en vigueur et que l'AIEA applique des garanties générales dans l'ensemble de la région de l'Amérique latine.

Le fait que l'Afrique du Sud ait renoncé à sa capacité nucléaire pour devenir un État non doté d'armes nucléaires et qu'elle ait accédé au TNP constitue un événement majeur. Depuis octobre 1991, l'AIEA a conduit en Afrique du Sud toute une série de missions de garanties dans le cadre de l'accord de garanties du TNP. Après enquête approfondie, l'Agence a conclu qu'il n'y avait aucune raison de douter de la véracité de la déclaration initiale de l'Afrique du Sud concernant les matières nucléaires. Le statut de membre de plein droit à l'AIEA a été rendu à l'Afrique du Sud.

Un autre événement positif récent en Afrique a été l'annonce par l'Algérie de son intention d'adhérer au TNP.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique devrait maintenant être à portée de main. L'AIEA continue d'appuyer les États africains dans les efforts qu'ils font à cette fin. Le texte d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui a été soumis à

la présente session de l'Assemblée générale pour examen, charge l'AIEA de la vérification des garanties aux termes du traité.

À la demande de la Conférence générale, l'AIEA a entrepris de promouvoir le rôle des garanties au Moyen-Orient. J'ai personnellement poursuivi les consultations avec un certain nombre d'États du Moyen-Orient à propos de l'application rapide des garanties de l'Agence à toutes les activités pertinentes de la région. En outre, dans le cadre des négociations de paix au Moyen-Orient, l'Agence a fourni l'aide d'experts aux participants au Groupe de travail multilatéral sur la limitation des armes et la sécurité régionale. Enfin, l'Agence a organisé en 1993 un atelier à l'intention d'experts des pays du Moyen-Orient sur les modalités d'application des garanties dans la région du Moyen-Orient. Comme activité de suivi dans le cadre du Groupe de travail multilatéral, la visite d'une centrale nucléaire d'Europe occidentale a été organisée pour les représentants des États du Moyen-Orient. L'objectif de cette visite était de montrer comment les activités régionales de vérification pouvaient compléter les efforts internationaux de vérification. Je me propose, au cours de l'année à venir, de poursuivre mes consultations avec les pays du Moyen-Orient.

Après la découverte en Iraq de matériel, d'installations et d'activités nucléaires non déclarés, l'AIEA a fait des efforts considérables pour renforcer la capacité de détection de l'Agence. Certaines mesures ont d'ores et déjà été prises, comme la demande de fourniture rapide des plans des installations nucléaires et la communication des renseignements concernant l'exportation et l'importation de matériels nucléaires, d'équipements spécifiques et de matériels non nucléaires en quantité plus importante que ce qui doit être déclaré aux termes des accords de garanties. En outre, un programme global pour rendre le système de garanties plus efficace est actuellement mis au point et sera présenté au Conseil des gouverneurs en mars 1995. Il vise à renforcer l'accès de l'Agence aux informations et aux sites pour inspection. Il comporte des innovations en matière de techniques et de technologies de détection, comme la surveillance de l'environnement, et des recommandations en vue d'éliminer les diverses restrictions que les États imposent à l'inspection. Il est paradoxal, par exemple, que des États qui ont accepté l'inspection internationale pour prouver qu'ils sont ouverts et qu'ils respectent leurs engagements à l'égard de la non-prolifération exigent encore que les inspecteurs demandent des visas avant leur visite.

Les garanties ne sont pas une forme d'empiétement sur la souveraineté des États, mais plutôt une occasion pour les États de montrer qu'ils respectent leurs obligations interna-

tionales. Les garanties sont un moyen institutionnalisé de transparence nucléaire pour susciter la confiance.

Qu'il me soit maintenant permis de parler brièvement des initiatives prises récemment par l'AIEA à propos de certaines questions de vérification, qui dépassent nos activités habituelles de garanties.

*M. Arzoumanian (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.*

Grâce au démantèlement d'armes nucléaires auquel procèdent les États-Unis et la Russie et au retraitement en cours des combustibles nucléaires irradiés dans plusieurs pays, des quantités importantes de plutonium et d'uranium fortement enrichi sont récupérées. En ce qui concerne la question de la matière fissile récupérée des armes démantelées, les Présidents Clinton et Eltsine ont convenu, en janvier 1994, de mettre en place un groupe de travail conjoint chargé d'examiner, entre autres :

«des mesures visant à assurer la transparence et l'irréversibilité du processus de réduction des armes nucléaires, y compris la possibilité de placer une partie de la matière fissile sous les garanties de l'AIEA.»

Je peux informer l'Assemblée que, pour leur part, les États-Unis ont entamé un processus en vue d'une soumission éventuelle aux inspections de l'AIEA de toute la matière fissile qui, aux États-Unis, n'est plus nécessaire à des fins de défense. Les lieux de stockage de cette matière ont été identifiés et les aspects juridiques, techniques et financiers des garanties sont en cours d'examen. Une première inspection a déjà eu lieu.

En outre, il semble qu'il y ait un vaste consensus concernant le fait que le plutonium et l'uranium fortement enrichi du secteur civil devraient être stockés dans des conditions de plus grande transparence, de sécurité physique adéquate et de sûreté nucléaire, et avec des garanties plus grandes contre les éventuels détournements à des fins d'armement. L'Agence peut prêter son concours dans la mise en place de mesures complémentaires à celles qui existent si elle en est priée par les États intéressés et si des ressources suffisantes sont mises à sa disposition.

L'an dernier, l'Assemblée générale avait adopté sans vote une résolution recommandant la négociation d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et/ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Assemblée a également prié l'AIEA

«de fournir une aide qui lui sera demandée pour examiner les mécanismes de vérification d'un tel traité.»  
(Résolution 48/75 L, par. 2)

Conformément à cette demande, j'ai mis en place un groupe de travail au sein du secrétariat de l'AIEA pour examiner le problème des vérifications et préparer les articles d'information qui pourraient être utilisés dans les négociations entre États.

Les négociations sont en cours à la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction totale des essais. Bien que la portée du traité et les modalités de sa vérification ne soient pas encore convenues, un certain nombre d'États semblent être en faveur d'un rôle significatif pour l'Agence, ayant à l'esprit l'avantage, du point de vue de la rentabilité, d'utiliser une organisation existante dotée d'une expérience et une infrastructure appropriées, et également la nature des engagements de vérification de la non-prolifération et du traité d'interdiction totale des essais qui se renforcent mutuellement. La violation d'un engagement de ne pas procéder à des essais constituerait simultanément une violation d'un engagement, pris sous l'angle de la non-prolifération, d'utiliser des matières nucléaires uniquement à des fins pacifiques.

Les rapports récents faisant état d'une augmentation du trafic illicite de matière nucléaire sont préoccupants. Au cours de l'année écoulée, l'AIEA a enregistré de nombreux cas qui ont mérité d'être suivis. Heureusement, dans chacun de ces cas, il s'est avéré qu'il n'y avait que de petites quantités de matière nucléaire en jeu, et en aucun cas ces matières ne semblaient provenir d'un arsenal d'armes nucléaires. Cependant, le mouvement non contrôlé de matière fissile entraîne des risques à la fois de prolifération et de radiation, et donne à penser que le contrôle et la supervision exercés dans certaines installations autorisées à posséder et à utiliser cette matière sont actuellement insuffisants.

Ces problèmes ont fait l'objet de bien des discussions entre gouvernements récemment, et plusieurs mesures ont été prises. Une première condition pour prévenir le trafic est que les institutions qui disposent de matières nucléaires aient des systèmes adéquats de comptabilité, de contrôle et de protection physique. À cet égard, l'AIEA peut accroître son assistance technique et ses conseils, si des ressources sont mises à disposition.

En outre, bien que les activités comme les enquêtes de police dépassent les compétences de l'AIEA, l'Agence pourrait améliorer de façon significative la collecte, la vérification et l'analyse continue des informations obtenues

des médias et des États Membres pour séparer les faits de la fiction et faire rapport sur l'étendue réelle du problème. Le mois dernier, la Conférence générale de l'AIEA m'avait prié de convoquer un groupe d'experts désigné par les États Membres et des organisations internationales compétentes pour examiner les options possibles pour renforcer le rôle de l'Agence dans ce domaine. Ceci aura lieu en novembre, et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA examinera à nouveau la question, en décembre.

Je passe maintenant au travail de l'AIEA dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, pour ce qui est tant de la production d'électricité dans des centrales nucléaires que d'autres applications.

La production d'énergie nucléaire a stagné dans les pays occidentaux industrialisés, en partie en conséquence d'une situation confortable en matière de fourniture d'électricité dans nombre de ces pays, et en partie en raison de l'opposition du grand public, notamment après l'accident de Tchernobyl. En Asie de l'Est, on constate aujourd'hui une croissance importante, un certain nombre de pays entreprenant d'importants programmes de construction.

Étant donné la hausse de la demande d'électricité dans le monde, une stagnation continue de l'énergie nucléaire pourrait se révéler problématique. Des programmes ambitieux d'économie d'énergie et une plus grande utilisation de sources d'énergie renouvelables — telles que l'énergie solaire, éolienne et la biomasse — ne suffiront pas pour répondre à la demande croissante d'électricité tirée des éléments de base que tout le monde prévoit. Dans certains endroits, on pourrait développer davantage l'énergie hydraulique, mais la manière la plus facile de satisfaire à la demande dictée par l'accroissement démographique et l'expansion économique est généralement de brûler davantage de combustibles fossiles, notamment le charbon et le gaz. Toutefois, comme ces pratiques ne peuvent qu'aggraver la pollution atmosphérique mondiale, un tel choix poserait aux responsables un sérieux dilemme. Moyennant un certain coût, il est possible d'éliminer le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote des gaz de combustion; mais les gouvernements sont également attachés à réduire, ou du moins à stabiliser, le niveau d'émission de dioxyde de carbone en vue de tenter de freiner le réchauffement de la Terre. À cet égard, le passage du charbon au gaz pourrait être bienvenu, étant donné que le gaz génère moins de dioxyde de carbone par unité d'énergie produite. Toutefois, la tendance actuelle est une augmentation mondiale non seulement de l'utilisation de gaz, mais également de l'utilisation de tous les combustibles fossiles et, par conséquent, une augmentation globale des émissions de dioxyde de carbone.

Même si l'énergie solaire ne génère essentiellement pas d'émissions, et bien que les ressources en uranium et la capacité industrielle existante puissent permettre une vaste expansion des capacités de génération d'énergie nucléaire, il n'est pas suggéré que le nucléaire à lui seul soit la solution au dilemme. Il est très difficile, en retour, de trouver une solution au dilemme sans une composante nucléaire substantielle dans les diverses combinaisons énergétiques qui existent dans le monde.

Les gouvernements commencent à s'attaquer à ce problème dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, en juin 1992. Le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation météorologique mondiale, examine actuellement les scénarios de réaction à la menace d'un changement climatique à l'échelle du globe. À partir de ces scénarios, on peut voir que les combinaisons futures d'énergie avec une composante substantielle d'énergie nucléaire offrent une possibilité de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Il n'est pas surprenant, dès lors, que le Conseil mondial de l'énergie ait déclaré en 1993 :

«Il faut continuer à rechercher des moyens d'exploiter les immenses réserves d'énergie nucléaire d'une manière qui soit acceptable par le public, pendant tout le cycle du combustible nucléaire depuis l'achat et le traitement, jusqu'à l'élimination.»

Les obstacles à l'acceptation par le grand public de l'énergie nucléaire sont liés à trois grands problèmes : le risque de prolifération, la sûreté et les déchets.

J'ai déjà décrit la situation, qui évolue favorablement, en matière de prolifération. Avec l'accélération du désarmement nucléaire et la perspective de non-prolifération qui devient presque universelle, on peut espérer que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pourra à la longue être enfin séparée dans l'esprit des gens de l'angoisse ressentie face à la menace des armes nucléaires.

En ce qui concerne la sûreté, les gouvernements non seulement s'attachent aux déficiences de certains réacteurs de conception soviétique, mais font aussi des efforts pour développer une conscience internationale en matière de sécurité. À cet égard, un élément important a été réalisé cette année avec la conclusion de la Convention internatio-

nale sur la sûreté nucléaire. La Convention traite des réacteurs nucléaires et prévoit des règles générales contraignantes, et la mise en oeuvre de ces règles sera encouragée par un processus d'examen conjoint. La Convention a déjà été signée par 47 États. D'autres éléments de cette prise de conscience internationale sont les Conventions de Paris et de Vienne sur la responsabilité en cas d'accident nucléaire, les «audits» de l'AIEA en matière de sûreté dans les installations nucléaires individuelles, et les Normes internationales de sûreté de base en matière de radiation reconnues, mises au point par six organisations, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'AIEA. Je devrais mentionner, enfin, qu'une échelle d'incidents nucléaires internationale a été établie et adoptée par la plupart des États utilisateurs d'énergie nucléaire pour permettre de définir la gravité des incidents de façon facilement compréhensible.

Donc, tout comme la sécurité dans les airs et la sécurité en mer ont pendant longtemps été des sujets de préoccupation internationale légitimes régis par des instruments internationaux, la sécurité de fonctionnement des centrales nucléaires dans le monde fait de plus en plus l'objet de règles, de directives et de conseils internationaux. Nous savons qu'un accident qui se produit n'importe où peut se traduire par des retombées radioactives transfrontières, et même quand ce n'est pas le cas, les retombées psychologiques sont instantanées. Tous les efforts doivent donc être faits pour s'assurer que partout dans le monde, les centrales nucléaires fonctionnent à un niveau élevé de sûreté.

L'AIEA se situe au centre de la nouvelle infrastructure juridique internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence a également étendu son champ d'activités internationales visant à renforcer la sécurité. Cependant, le respect et l'application des règles de sûreté nucléaire restent la prérogative des gouvernements nationaux.

À l'échelle nationale et internationale, les travaux intensifiés en matière de sécurité nucléaire ont été constructifs. En général, le nombre d'arrêts non prévus de centrales nucléaires diminue, et la tendance est à des doses inférieures de radiation pour les travailleurs dans les centrales nucléaires. Néanmoins, il faudra que des années se passent sans qu'on enregistre d'accidents graves pour atténuer les craintes du public, qui est prêt à accepter beaucoup moins de risques dans le secteur nucléaire que dans de nombreux autres. Pour donner seulement un exemple, je citerai un rapport de l'Organisation internationale du Travail publié en avril dernier et qui estime que, chaque année, de 3,5 à

5 millions de personnes souffrent d'empoisonnement par des pesticides, 40 000 en mourant; or cela ne semble pas préoccupé le grand public.

Un troisième souci qui influe sur la décision du public d'accepter l'énergie nucléaire porte sur les déchets nucléaires. Il ne s'agit pas seulement des déchets radioactifs qui proviennent des centrales nucléaires, mais également des déchets radioactifs à faible dose, ce qui suscite parfois des problèmes en ce qui concerne l'utilisation accrue de techniques nucléaires modernes en médecine. Il est probable que ces inquiétudes ne diminueront que quand les gouvernements et l'industrie auront de fait créé des dépôts pour les déchets à différents niveaux de radioactivité. Du point de vue scientifique et technique, il n'y a pas de graves obstacles à la construction de ces dépôts, et plusieurs pays l'ont fait ou se préparent à le faire. Il n'y a pas non plus, en général, de problèmes financiers liés à l'élimination des déchets radioactifs découlant d'activités civiles, car elles supportent habituellement le coût de cette élimination. Cependant, étant donné que le choix des sites de stockage définitif des déchets soulève souvent l'opposition du public, un dialogue s'impose. L'expérience faite dans plusieurs pays montre que cela est possible.

De toute évidence, le stockage définitif des déchets radioactifs est une question qui relève principalement des autorités locales. Cependant, elle intéresse également toute la communauté internationale, car certains déchets restent radioactifs pendant des périodes extrêmement longues et, partant, ils doivent être traités de façon réfléchie. Voilà pourquoi on procède non seulement à un échange accru d'expériences dans ce domaine, mais également à l'élaboration de règles et directives internationalement acceptées. Nous comptons que l'AIEA commencera sous peu à élaborer une convention contraignante sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Jusqu'à présent, seulement quelques pays en développement disposent d'une infrastructure et d'un niveau technologiques leur permettant d'utiliser les types actuels de réacteurs nucléaires. Pour leur électricité, ils doivent avoir recours à des techniques moins exigeantes, qui la plupart consistent en l'utilisation de combustibles fossiles, ce qui devrait inciter les pays technologiquement avancés à utiliser davantage l'énergie nucléaire. À l'avenir, il est à espérer que les pays en développement pourront disposer de réacteurs nucléaires moins onéreux, plus petits et plus simples à faire fonctionner, pour répondre aux besoins en électricité des centres urbains qui croissent rapidement, et aussi peut-être pour dessaler l'eau de mer afin de compenser les res-

sources limitées en eau douce. Les pays en développement membres de l'AIEA s'intéressent vivement à ces questions.

Entre-temps, l'AIEA est engagée activement et avec succès dans le transfert de nombreuses techniques d'énergie non nucléaire aux pays en développement. L'accent est mis sur des techniques qui contribuent au développement durable : production alimentaire et préservation, approvisionnement en eau douce, utilisations industrielles et promotion de la santé humaine. Qu'il me soit permis de donner quelques exemples des activités de l'Agence dans ces domaines.

En matière de production alimentaire, l'Agence encourage l'utilisation de la technique de l'insecte stérile, qui consiste à lâcher des mâles rendus stériles par irradiation pour qu'ils s'accouplent avec des femelles fertiles, ce qui réduit graduellement la population des mouches tsé-tsé et des mouches méditerranéennes des fruits, entre autres. L'intérêt pour cette technique, qui est utilisée depuis longtemps en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, s'accroît dans de nombreux pays, et l'AIEA, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, essaie de répondre à la demande.

Toujours dans le domaine de la production alimentaire, l'irradiation est largement utilisée pour produire des mutations dans divers produits, comme le riz, le blé et les bananes, et pour créer des variétés plus résistantes aux insectes et aux conditions climatiques défavorables.

L'utilisation d'un radiotraceur isotopique pour l'évaluation des ressources en eau est une autre technique encouragée par l'AIEA, dans le cadre du programme de coopération technique, notamment dans les régions arides ou semi-arides.

Dans le domaine de la médecine, l'irradiation est une des principales méthodes de lutte contre le cancer, et l'AIEA y participe, notamment par le transfert de ces techniques et par son aide aux États dans le domaine de la dosimétrie pour s'assurer que les radiations sont administrées de façon appropriée. Les radiations servent également à stériliser les instruments chirurgicaux et les greffes de la peau, et l'Agence aide également dans ce domaine.

En terminant, qu'il me soit permis de faire quelques observations sur les possibilités et les contraintes de la capacité de l'AIEA de jouer son plein rôle pour répondre aux demandes croissantes du système international. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité générale pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour la promotion du développement. Comme l'indiquent l'Agenda

pour la paix et l'Agenda pour le développement, la paix et le développement sont manifestement liés. Un tel lien est également au coeur du mandat de l'AIEA, qui est le bras de vérification nucléaire du système des Nations Unies et, en même temps, une agence pour le transfert des techniques nucléaires aux fins du développement pacifique. Ces deux tâches deviendront plus importantes au fur et à mesure que le désarmement nucléaire s'accéléralera et que l'accent sera mis sur le développement durable.

Malgré le handicap que représente pour elle la croissance réelle zéro de son budget, qui dure depuis de nombreuses années, l'AIEA est en mesure de fournir un programme étendu et de répondre rapidement aux nouveaux défis. Cela est dû, d'une part, à l'appui ferme — y compris l'appui extrabudgétaire — venant d'États membres, et, d'autre part, à l'enthousiasme, au dynamisme et à la polyvalence de l'Agence. Je ne serais pas franc cependant si je ne reconnaissais pas que nous connaissons de graves problèmes sur les deux plans. Alors que nous avons besoin d'attirer les meilleures spécialistes nucléaires du monde pour rester à l'avant-garde des problèmes qui nous sont renvoyés, les conditions salariales et de service offertes par le régime commun des Nations Unies se sont détériorées. La perte de compétitivité crée un problème de recrutement pour l'AIEA et le régime commun. En ce qui concerne les ressources financières, une décennie de contraintes budgétaires sévères combinées aux retards des pays dans le paiement de leurs contributions, perpétue l'ambiance de crise financière.

Ce problème, bien entendu, n'est pas propre à l'AIEA, mais il est clair que l'AIEA doit pouvoir compter sur une base de ressources plus appropriée, plus efficace et plus prévisible si elle veut pouvoir répondre aux obligations qui ne cessent de s'accroître dans le domaine de la vérification nucléaire et s'acquitter des tâches qui lui reviennent pour veiller à l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire et pour assurer le transfert de techniques nucléaires en faveur du développement. Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de la première utilisation — qui, nous l'espérons, sera la dernière — des armes nucléaires dans une guerre, et alors que nous pouvons pour le moins attendre des mesures importantes vers la réduction — voire l'élimination — des arsenaux nucléaires, il est d'autant plus vital que des mécanismes de vérification efficaces soient en place. Il serait déplorable que, du fait de préoccupations à court terme au sujet des ressources, nous ne puissions renforcer les progrès importants qui semblent maintenant exister dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires. La maîtrise des armes et le désarmement, sans aucun doute, rapporteront un dividende de la paix en termes de réduction

des dépenses militaires. Cependant, le désarmement, comme le développement, doit être durable, et une vérification fiable est indispensable. Une petite fraction du dividende de la paix doit être investie dans une telle vérification.

En terminant, je voudrais dire officiellement toute la gratitude de l'AIEA au Gouvernement de l'Autriche, qui maintient sa tradition d'hôte excellent de toutes les organisations internationales qui sont situées à Vienne.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais solliciter la coopération de toutes les délégations pour qu'elles soient ponctuelles. Je rappelle aux délégations que la ponctualité est extrêmement importante si nous voulons que nos travaux soient efficaces et se déroulent de manière ordonnée et que l'ONU fasse des économies. J'appuie fermement les suggestions pratiques qui ont été faites lors de sessions précédentes pour que chaque délégation désigne une personne qui sera présente à l'heure prévue. J'espère réellement que toutes les délégations coopéreront.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.2.

**M. Batu** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter, au nom d'un large groupe représentatif d'auteurs, le projet de résolution A/49/L.2 sur le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les auteurs sont l'Argentine, l'Australie, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Îles Marshall, la Micronésie, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la Roumanie, Singapour, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Turquie, l'Ukraine, le Royaume-Uni et les États-Unis. Le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA est traditionnellement présenté à l'Assemblée générale par un représentant du Bureau du Conseil des gouverneurs de l'Agence. Conformément à cette pratique établie, et en sa qualité de Vice-Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA cette année, la Turquie assume la responsabilité de présenter le projet de résolution.

J'aimerais féliciter le Directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, pour la déclaration globale qu'il a prononcée, où il explique en détail le rapport annuel sur le fonctionnement de l'Agence en 1993. La Turquie estime que le rapport est une tentative fructueuse de présenter une analyse équilibrée des activités de l'Agence en 1993. Le rapport démontre clairement que l'Agence a continué de s'acquitter de ses responsabilités conformément aux dispositions de son



statut et aux résolutions de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs. Ma délégation appuie ce rapport et estime qu'il reflète fidèlement les efforts que déploie l'Agence pour renforcer son système de garanties, accroître la portée et l'efficacité de ses programmes de coopération et de sûreté nucléaires, réduire au minimum les risques pour la vie, la santé et l'environnement, et agir en tant que principale source d'aide technique aux États Membres.

Dans le contexte politique international changeant d'aujourd'hui, l'AIEA continue de jouer un rôle vital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de favoriser la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Au cours de l'année écoulée, une des réalisations les plus remarquables de l'Agence a été l'adoption de la Convention sur la sûreté nucléaire. La Turquie a signé la Convention le 20 septembre 1994. Nous sommes d'avis que cette convention représente un important pas dans la bonne direction, et nous espérons qu'elle contribuera à maximiser la sûreté des centrales nucléaires, dont plus de 420 sont actuellement en exploitation dans le monde. La portée de cette convention devrait être élargie par l'intermédiaire d'instruments internationaux additionnels en vue d'accroître l'efficacité du système de garanties de l'Agence. Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande, dans son paragraphe 9, à tous les États de devenir parties à la Convention sur la sûreté nucléaire.

L'année prochaine marquera un tournant dans l'histoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes convaincus que la Conférence des parties au Traité qui se réunira en 1995 contribuera à réaliser notre objectif commun : rallier l'adhésion universelle au Traité. Il est largement reconnu que le TNP comporte plusieurs faiblesses, notamment en ce qui concerne son régime de contrôle et de vérification. Ma délégation espère que ces faiblesses seront adéquatement corrigées lors de la Conférence de 1995. Cela pourrait renforcer et encourager davantage l'AIEA dans sa recherche constante de méthodes de vérification. Nous sommes convaincus que l'AIEA assumera des responsabilités accrues après la Conférence.

Nous devons reconnaître que la fin de la guerre froide n'a pas complètement éliminé le danger que représentent les armes nucléaires. Au contraire, ce danger s'est même accentué dans certains cas. Dans la période de l'après-guerre froide, le trafic de matières nucléaires est apparu comme une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit d'une grave préoccupation pour nous tous.

Nous devons élaborer un plan d'action commun pour lutter contre cette tendance. Dans ce contexte, nous devons nous attaquer non seulement aux symptômes mais aussi aux causes fondamentales. C'est dans cette optique que nous appuyons fermement l'appel lancé à tous les États, au paragraphe 8 du projet de résolution, afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir le trafic illicite de matières nucléaires.

Le projet de résolution A/49/L.2 est analogue à la résolution 48/14, qui a été adoptée lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour l'an dernier, à l'exception d'ajouts et de légers changements. Les paragraphes sur l'Iraq ont été mis à jour pour refléter les progrès qui ont été accomplis. Le paragraphe sur la République populaire démocratique de Corée a été mis au point de façon à inclure une mention des pourparlers bilatéraux. De nouveaux paragraphes sur la prévention du trafic de matières nucléaires et sur la nouvelle Convention sur la sûreté nucléaire ont été ajoutés au projet de résolution. Il s'agit d'un document équilibré qui vise à répondre aux besoins et aux intérêts de tous les membres de l'AIEA. Le projet de résolution a obtenu un large appui. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

**M. Chaturvedi (Inde)** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, et nous le remercions d'avoir si bien présenté le rapport de l'Agence. L'Inde a l'honneur et le privilège de présider le Conseil des gouverneurs de l'Agence pour la période 1994-1995. L'Inde est membre de l'Agence depuis sa création en 1957. Nous avons toujours accordé la plus grande importance aux objectifs de l'AIEA et participons activement à ses nombreuses activités. Nous considérons ainsi la présidence du Conseil des gouverneurs comme une occasion utile de servir l'Agence à un moment où ses multiples fonctions, qu'elles soient d'ordre promotionnel, sécuritaire ou réglementaire, reçoivent une grande attention.

Les objectifs de l'Agence, auxquels nous accordons beaucoup de valeur, sont clairement définis dans son statut. L'objectif principal de l'Agence est le suivant :

«L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.» (*Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, art. II, p. 1*)

Dans cet esprit, l'Inde met l'accent sur le rôle de l'Agence dans la promotion des utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire. Nous notons avec satisfaction que, en septembre, la Conférence générale a adopté des résolutions sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence. Elle a aussi adopté d'autres résolutions en appui au rôle de l'Agence dans le recours à l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources aquatiques et dans la mise au point de plans pour la production à faible coût d'eau potable. De même, une résolution sur l'irradiation alimentaire a été adoptée en 1993. Depuis lors, l'Agence a élaboré un projet utile dans ce domaine.

Ce sont là des exemples concrets d'utilisations de l'énergie nucléaire au bénéfice de l'humanité. Si ces utilisations sont les bienvenues, nous estimons que l'Agence peut et devrait faire beaucoup plus. Ainsi, la disponibilité des radio-isotopes est influencée par la pénurie de réacteurs de recherche à flux élevé en tant que sources de production de radio-isotopes. Les installations existantes dans certains pays en développement sont sous-utilisées ou sont en proie à des difficultés financières. L'Agence peut régler cette situation.

Un des domaines essentiels de l'activité de l'Agence est celui de l'aide aux pays membres, en particulier ceux qui ont besoin d'assistance et de connaissances techniques pour réaliser la mise au point de leurs projets dans le domaine de l'énergie nucléaire. Bien que le débat se poursuive sur les aspects économiques et de sécurité de l'énergie nucléaire dans les parties du monde développé — en particulier en Europe et en Amérique —, en Asie et dans de nombreux pays en développement, l'on reconnaît que l'énergie nucléaire est une option importante et viable à long terme pour satisfaire les demandes croissantes d'énergie sans mettre en danger l'environnement ou épuiser les ressources naturelles. L'Agence doit jouer un rôle de catalyseur pour aider les pays membres à cet égard. Elle peut également renforcer ses activités en matière d'applications qui n'utilisent pas la force nucléaire proprement dite, comme dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie. Nous espérons que d'autres projets qui représentent un profit réel et démontrable pour les peuples seront mis au point et que ces projets modèles donneront un élan aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Inde, pour sa part, est prête à intensifier ses relations avec l'Agence dans ces domaines et à partager son savoir-faire, tant sur le plan bilatéral que par le biais des programmes de coopération technique de l'Agence.

En septembre, Vienne a également été le cadre de la signature de la Convention internationale sur la sûreté nucléaire. L'Inde a été parmi les tout premiers à signer cette convention. La sûreté nucléaire est l'objet d'une préoccupation mondiale croissante. L'Agence a effectué un travail

louable en facilitant le processus de négociation et la conclusion de la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous nous réjouissons des idées, des suggestions et de l'expertise qui pourront être échangées grâce au mécanisme de révision confié à un groupe de pairs selon les termes de la Convention.

Un autre domaine important des activités de l'Agence est relatif à l'application des garanties. Nous notons avec intérêt que l'Agence a lancé une opération majeure pour le renforcement du système des garanties. Nous attachons une grande importance à cette activité, qui vise à rendre le système des garanties plus efficace et plus rentable. Dans ce contexte, un des thèmes constamment repris au cours de l'année dans les conseils des gouverneurs de l'Agence a été l'application de l'accord de garanties entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée. C'est une question de fond complexe, qui a connu une évolution positive, tant sur le plan technique que politique. Notre position n'a pas changé. Nous croyons qu'une discussion patiente qui aurait lieu entre toutes les parties concernées serait la meilleure manière de régler cette question difficile. Nous avons appuyé une politique de coopération et de dialogue de préférence à une politique d'affrontement et de dates limites, et dans cet esprit, nous nous sommes félicités des discussions qui ont lieu entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. C'est pour cette raison qu'au Conseil des gouverneurs, nous nous sommes abstenus de voter pour des résolutions qui, à notre avis, ne contribueraient pas à un résultat positif. Nous avons des réserves semblables à l'égard du neuvième alinéa du préambule et du paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution qui est examiné au titre de ce point. Néanmoins, puisque le projet de résolution porte sur les activités de l'AIEA dans leur ensemble, auxquelles nous attachons une grande importance, nous l'appuierons.

Une des nouvelles résolutions présentées à la Conférence générale était relative au trafic illicite des matériels nucléaires, une question qui a attiré l'attention de la communauté internationale. La menace découlant de ce trafic illégal est particulièrement grave lorsqu'il est lié à des programmes nucléaires clandestins. Par conséquent, nous partageons la préoccupation de tous et nous attendons avec impatience des activités significatives de la part de l'Agence dans ce domaine.

De nombreuses allusions sont faites au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au rôle que joue l'AIEA dans l'application du régime des garanties aux signataires du TNP. La position de l'Inde sur le TNP est bien connue. Nous avons toujours appuyé sans équivoque

tous les efforts universels et non discriminatoires visant à assurer la non-prolifération. De même, nous appuyons des mesures qui sont véritablement universelles dans le domaine du désarmement : la Convention sur les armes chimiques, le traité qui a été proposé sur l'interdiction complète des essais nucléaires, et un traité sur la cessation de la fabrication de matériels fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous ne pouvons pas adhérer à un traité qui divise le monde entre les nantis nucléaires et les déshérités du nucléaire, et qui impose un ensemble de responsabilités et d'obligations fondamentalement inéquitables pour la seconde catégorie. À notre avis, la seule approche logique et viable au problème de la prolifération est la réalisation du désarmement nucléaire complet. Pour montrer notre volonté et notre capacité d'oeuvrer avec d'autres pays à l'élimination totale des armes nucléaires, je ne puis que citer la déclaration conjointe américano-indienne publiée après les discussions qui ont eu lieu entre le Premier Ministre Narasimha Rao et le Président Clinton à Washington le 19 mai 1994 :

«Le Président Clinton et le Premier Ministre Narasimha Rao ont appuyé fermement les efforts visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs ainsi que leur réduction progressive, afin de parvenir à l'élimination de ces armes, lesquelles font peser l'une des menaces les plus directes sur la sécurité des États dans la période d'après-guerre froide.»

Avant de terminer, je voudrais dire une fois de plus que l'Agence pourra compter sur notre plein appui et notre coopération entière dans l'exécution de ses nombreuses responsabilités.

**M. Wlosowicz** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier, au nom de ma délégation, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, pour le rapport annuel de l'Agence qu'il a présenté pour 1993, ainsi que pour sa déclaration détaillée, tournée vers l'avenir, et parfaitement convaincante.

En raison des transformations politiques profondes intervenues dans le monde au cours des dernières années et de la prise de conscience rapide des limites des principaux éléments de l'environnement naturel qui sont déterminants pour l'existence de l'homme — tels que de l'air, de l'eau et du sol purs —, les instruments internationaux créés il y a de nombreuses décennies sont confrontés maintenant à de nouveaux défis comme à de nouvelles possibilités. Dans le contexte de ces changements et de ces défis, les travaux de

l'Agence internationale de l'énergie atomique ont acquis une plus grande importance encore qu'à n'importe quel autre moment de son histoire.

Le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire reste une des priorités, à la fois pour l'Agence et pour ses États membres. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire des efforts internationaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons et croyons sincèrement que la Conférence de 1995 prolongera le TNP indéfiniment et sans conditions. Cela, à notre avis, aurait des effets bénéfiques sur la sécurité et la stabilité mondiales ainsi que sur l'accroissement de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ces effets bénéfiques pourraient être renforcés par de nouvelles réductions des arsenaux d'armes nucléaires existants et par la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, ainsi que par un début de négociations sur un traité international interdisant la fabrication de matériels fissiles pour les armes nucléaires.

Grâce à l'expérience étendue qui est la sienne dans le domaine des activités de vérification des garanties, l'Agence est bien placée pour jouer un rôle de chef de file tant pour mettre au point que pour appliquer le régime de vérification de tels accords.

Au cours des derniers mois, le Kirghizistan et le Kazakhstan ont adhéré au TNP, rapprochant ainsi le Traité de son objectif d'universalité. Le Gouvernement de l'Ukraine a accepté de placer son matériel nucléaire sous les garanties de l'AIEA et a indiqué son intention d'adhérer au TNP. Il semble que la République populaire démocratique de Corée soit disposée à assumer de nouveau ses obligations au titre du TNP. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de permettre à l'AIEA d'avoir accès à toutes les informations et à tous les sites pertinents dans le domaine des garanties.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Directeur général et le Groupe d'action de l'Agence pour leurs efforts liés au démantèlement de la capacité de l'Iraq en matière d'armes nucléaires. L'Agence est maintenant en mesure de mettre en oeuvre son plan de contrôle et de vérification continus.

Nous nous félicitons des mesures prises par l'Agence pour renforcer le système de garanties, qui, avec le TNP, constitue l'assurance internationale principale des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous entérinons notamment la demande adressée au Directeur de l'AIEA de

continuer l'évaluation, la mise au point et la mise à l'épreuve de mesures permettant l'établissement d'un système de garanties renforcé et plus rentable et de présenter au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, en mars 1995, des propositions à cette fin.

La sûreté nucléaire reste l'un des domaines d'activité principaux de l'AIEA. L'adoption récente d'une Convention sur la sûreté nucléaire a représenté un pas important dans ce domaine. La Pologne fait partie des pays qui ont signé cette convention au cours de la trente-huitième Conférence générale de l'AIEA, le jour même où la Convention a été ouverte à la signature. Nous sommes convaincus que la Convention servira de cadre international élémentaire aux procédures de sécurité et d'examen relatives aux usines nucléaires. La Pologne estime qu'elle permettra, entre autres, d'aider à assurer la sûreté des réacteurs de la première génération qui représentent une menace non négligeable tant pour mon pays que pour l'ensemble de l'Europe. Nous espérons que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies adhéreront à cet instrument important afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Compte tenu des proportions croissantes de ce problème dans de nombreux pays, la Pologne appuie vigoureusement les activités de l'Agence relatives à la gestion sûre de combustibles irradiés émanant des réacteurs de recherche. Nous sommes aussi reconnaissants au Directeur général d'avoir commencé à envisager des mesures internationales en ce qui concerne le trafic illicite de matières nucléaires. La dimension de ce problème appelle en effet un examen sérieux et mérite que toutes les mesures nécessaires soient prises par la communauté internationale.

Le rapport de l'AIEA pour 1993 montre clairement la portée des activités de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique et de la coopération. La Pologne, si elle ne met pas au point pour le moment une option nucléaire sur son territoire, profite de l'assistance technique de l'Agence dans le domaine de l'application de méthodes et de technologies nucléaires de pointe, notamment dans la culture des plantes, la science des sols et la production animale. Les activités de l'AIEA dans le domaine des techniques nucléaires s'appliquant à l'alimentation et à l'agriculture, outre leur contribution à la croissance de la production et de la conservation alimentaires, permettent d'assurer efficacement la protection de l'environnement. Le projet modèle d'assistance technique de l'Agence concernant l'installation industrielle pour le traitement des gaz de combustion par rayons d'électrons, qui a commencé cette année à la centrale d'énergie de Pomorzany, à Szczecin, est un bon exemple de l'orientation pro-écologique des activités de l'AIEA, qui

revêtent une grande importance, non seulement pour la Pologne, mais aussi pour l'ensemble de la région de la Baltique.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appui de la Pologne aux objectifs et aux buts de l'Agence. Notre appui se trouve reflété par le fait que nous avons coparrainé le projet de résolution relatif au rapport de l'AIEA. Soutenir ce projet de résolution revient à soutenir les buts et objectifs de l'Agence qu'à mon avis nous partageons tous.

**M. Gajda** (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer nos sincères remerciements à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence pour 1993, ainsi que pour sa déclaration liminaire et son rapport oral sur les développements plus récents.

Les activités et les réalisations de l'AIEA ont déjà reçu une reconnaissance et un appui bien mérités par la Conférence générale lors de sa trente-huitième session, qui s'est tenue tout récemment à Vienne. Qu'il me soit donc permis de déclarer ici, une fois encore, que la République de Hongrie est toujours attachée sans réserve à la réalisation des objectifs consacrés dans le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'elle apprécie incontestablement les travaux menés par le secrétariat afin

«de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.» (*Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, art. II*)

L'Agence et son directeur général peuvent être assurés du plein appui du Gouvernement hongrois dans l'accomplissement de leurs importantes tâches.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est en vigueur depuis pratiquement 25 ans maintenant, et le régime de non-prolifération, qui est fondé sur ce traité, sont devenus des instruments essentiels en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales; ils ont fourni en même temps un fondement solide à un cadre vérifiable pour la coopération nucléaire pacifique entre nations. À la veille de la Conférence des États parties au Traité qui doit avoir lieu en 1995, je tiens à réitérer que le Gouvernement hongrois reste attaché à la réalisation de l'universalité du Traité ainsi qu'à la prorogation indéfinie et sans condition de cet instrument très important.

Au cours de la période couverte par le rapport, nous avons été témoins d'événements importants et prometteurs dans différentes parties du monde, qui avaient pour but de renforcer le régime de non-prolifération. L'Argentine et le Brésil, par exemple, ont accepté la transparence et la vérification à l'égard l'un de l'autre et de l'AIEA. Cuba a annoncé son intention d'adhérer au Traité de Tlatelolco, faisant naître l'espoir que toute l'Amérique latine pourrait bientôt devenir un continent exempt d'armes nucléaires.

En Afrique, nous pouvons également constater de bons progrès, grâce, en partie, à l'assistance précieuse de l'AIEA, en vue de l'élaboration d'un accord qui fera du continent une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons qu'en mars, le Conseil des gouverneurs sera en mesure d'approuver une série de dispositions qui auront pour résultat la mise en place d'un système de garanties amélioré et plus rentable, permettant de fournir des assurances suffisantes à la communauté internationale quant à la nature pacifique des activités nucléaires déclarées, et peut-être éventuellement non déclarées, de tout État quel qu'il soit.

Le travail compétent de l'Agence dans la vérification de la nature pacifique des activités nucléaires dans le cadre de son système de garanties a joué un rôle important pour la communauté des nations en fournissant des assurances dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous notons avec satisfaction que la coopération directe entre le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de même que les liens étroits et constants entre le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'AIEA, se sont avérés des outils efficaces pour répondre aux défis en matière de non-prolifération nucléaire, conformément aux aspirations exprimées dans la déclaration de la réunion au sommet de janvier 1992 du Conseil de sécurité.

Ces dernières années, le Gouvernement hongrois a systématiquement appuyé les efforts de l'Agence pour mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq. Il nous fait plaisir de lire dans le rapport de l'Agence que, à la suite de ces efforts, il n'existe en Iraq aucune capacité de production de réacteurs nucléaires et que les arrangements nécessaires ont été effectués en vue de la présence permanente des inspecteurs de l'AIEA, de même qu'en ce qui concerne les préparatifs techniques pour la surveillance et la vérification continues à long terme.

Nous regrettons que, malgré les tentatives répétées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité, les problèmes relatifs à la mise en oeuvre des

accords de garanties en République populaire démocratique de Corée n'aient pas encore été entièrement réglés. Nous apprécions le travail impartial et cohérent du secrétariat de l'AIEA, qui a pour but de maintenir la continuité des garanties et de surveiller certaines des activités de la centrale de 5 mégawatts, comme l'a demandé le Conseil en mai dernier. Le Gouvernement hongrois continue d'appuyer les efforts du Directeur général, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs, pour l'application de l'accord de garanties en vigueur, intégralement et sans condition. Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et nous espérons que les négociations en cours et le dialogue Nord-Sud sur les questions nucléaires permettront à l'Agence d'appliquer toutes les mesures nécessaires relativement aux activités nucléaires en République démocratique populaire de Corée.

Compte tenu de la situation géographique de mon pays, le Gouvernement hongrois se sent obligé de garder un oeil particulièrement attentif sur les tendances générales et l'évolution de la situation en ce qui concerne le trafic des matières nucléaires. Nous partageons l'inquiétude croissante du public au sujet des cas récents de transfert illégal et de contrebande de matières nucléaires. C'est là un défi sérieux au régime de non-prolifération, qui suscite de nouveaux risques pour la santé ainsi que des préoccupations d'ordres sécuritaire et écologique. Nous pensons que dans ce contexte, l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle important à jouer en facilitant la coopération internationale, y compris une assistance technique aux pays connaissant des problèmes dans les domaines relatifs à la non-application des lois. Le Gouvernement hongrois espère que les efforts conjoints des États Membres, de l'AIEA et d'autres organisations internationales pertinentes seront coordonnés de façon à refréner et à juguler ce problème.

De nouvelles mesures doivent également être prises pour éliminer la menace de la prolifération nucléaire. Des progrès réels et rapides sont nécessaires dans les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et dans les efforts en vue de l'élaboration d'un traité multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres engins explosifs. Ces tâches, comme le processus en cours de démantèlement des armes nucléaires ou l'emmagasinage de quantités substantielles de plutonium et d'uranium hautement enrichi, exigent des efforts supplémentaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour élaborer et finalement gérer un mécanisme international efficace de vérification.

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier pour la production d'énergie nucléaire, est d'une importance stratégique pour notre économie nationale. Nous sommes tout à fait conscients que, si nous voulons compter sur l'énergie nucléaire, la gestion sécuritaire des matières et des installations nucléaires est essentielle. Les autorités hongroises tiennent donc en haute estime les activités de l'Agence en matière de sécurité nucléaire. Nous ne pouvons que louer les travaux de grande valeur effectués par l'AIEA au cours de l'élaboration, l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention sur la sécurité nucléaire. Des mesures nationales connexes et la coopération internationale pourraient contribuer grandement à la réalisation et au maintien d'un niveau élevé de sécurité nucléaire et à l'utilisation sans risque de l'énergie nucléaire. Guidé par cette aspiration, le Gouvernement hongrois a signé la Convention et a l'intention de respecter intégralement ses dispositions. Nous espérons que le plus grand nombre possible d'États signeront et ratifieront bientôt la Convention.

Les connaissances et l'expérience accumulées de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont toujours été d'une importance fondamentale pour l'industrie nucléaire et la communauté scientifique de Hongrie. Nous avons par conséquent l'intention de continuer à tirer le meilleur parti possible de cet actif et de coopérer étroitement avec l'Agence. En même temps, je tiens à rappeler notre volonté de partager avec d'autres membres de la communauté internationale toute expérience que nous avons pu acquérir dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans sa déclaration liminaire, M. Blix a décrit l'Agence internationale de l'énergie atomique comme la branche de vérification nucléaire du système des Nations Unies et, en même temps, comme une institution vouée au transfert de technologie nucléaire pour le développement pacifique. La République de Hongrie reste pleinement engagée envers ce type d'organisation et ne cessera pas de faire son possible pour renforcer l'Agence.

**M. Shoukry** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaite d'emblée la bienvenue à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et je le félicite de sa précieuse déclaration, au cours de laquelle il a fait rapport sur les réalisations de l'Agence pendant l'année écoulée. Ces réalisations confirment le rôle toujours plus important joué par l'AIEA dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le monde entier et pour limiter les dangers de la prolifération nucléaire.

Une succession d'événements se sont produits sur la scène internationale, qui sont autant d'occasions d'encourager les efforts de désarmement nucléaire.

L'AIEA a un rôle important à jouer et le devoir de plus en plus impérieux de profiter de cette évolution et de ces changements pour faire progresser les efforts en vue du désarmement nucléaire et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir prochainement en 1995, impose à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour parvenir à l'universalité du Traité et à l'application du régime de garanties de l'AIEA sur toutes les installations nucléaires, en tant que mesure essentielle destinée à combler les lacunes de l'actuel régime de non-prolifération et à éviter le risque de prolifération globale aux niveaux régional et international. Ce serait là une façon de consolider le rôle de l'AIEA et de renforcer sa crédibilité.

L'Égypte saisit cette occasion pour lancer à nouveau un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils accèdent au TNP et aux États parties pour qu'ils respectent leurs obligations en réaffirmant l'universalité du TNP et les dispositions relatives aux arrangements internationaux destinés à protéger les États non nucléaires du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires. Ces deux exigences sont l'unique façon d'assurer la crédibilité de tout régime de non-prolifération.

L'Égypte demande à tous les États du Moyen-Orient de se conformer à la résolution de la Conférence générale de l'AIEA — qui a été une nouvelle fois adoptée par consensus — en ce qui concerne l'application du régime de garanties au Moyen-Orient. L'Égypte réaffirme l'importance pour tous les États du Moyen Orient d'accéder au TNP et de placer leurs installations nucléaires, dans toute la région sans exception, sous le régime de garanties de l'AIEA. Cela constituerait un élément important dans l'appui au processus de paix au Moyen-Orient compte tenu des effets favorables qu'il aurait pour renforcer la confiance et dissiper le sentiment d'insécurité qui continue de planer sur la région.

Je ne peux que me féliciter des activités de l'Agence pour encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et augmenter l'assistance technique aux pays en développement dans ce domaine. Je voudrais lui exprimer notre immense gratitude pour les conseils et l'assistance qu'elle a fournis et qui ont eu un impact positif sur les travaux du Groupe d'experts africains relatifs à l'élaboration du projet de traité de dénucléarisation de l'Afrique, qui, nous l'espérons, sera bientôt mis en application.

Je terminerai en exprimant l'espoir que l'Agence continuera d'oeuvrer fructueusement et bénéficiera de la coopération des États Membres qui devront mettre à sa disposition les ressources indispensables à la poursuite de son importante action.

**M. Maruyama** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au Directeur général de l'AIEA pour son rapport qui met en relief les activités les plus importantes de l'Agence ainsi que les problèmes qu'elle rencontre. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Directeur général et son personnel qui s'efforcent de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'AIEA joue un rôle très important en vérifiant que l'énergie nucléaire n'est pas détournée de ses utilisations pacifiques à des fins militaires; en aidant les États membres à améliorer la sûreté des activités nucléaires entreprises sur leurs territoires; et en diffusant les techniques nucléaires pour toute une gamme d'applications. Je suis convaincu que l'AIEA, instance du système des Nations Unies spécialisée dans les questions nucléaires, continuera de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au bien-être des populations du monde entier.

Avec la rapide croissance de la population mondiale et l'expansion continue de l'économie globale, la demande en énergie augmente constamment. L'énergie nucléaire, tout comme les combustibles fossiles, doit donc être considérée comme une source d'énergie importante et fiable. L'idée qu'une plus large utilisation de l'énergie nucléaire contribuera à réduire le taux de dioxyde de carbone répandu dans l'environnement gagne progressivement du terrain. Bien qu'il appartienne à chaque pays de décider individuellement de la source d'énergie qu'il entend utiliser, l'AIEA est particulièrement compétente dans ce domaine et pourrait fournir, sur leur demande, assistance et conseils aux États membres. En particulier, elle peut faciliter la construction et l'entretien de centrales nucléaires en permettant, entre autres, d'améliorer les niveaux de sécurité et de vérifier que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins strictement pacifiques. Il faut également signaler qu'outre l'énergie nucléaire, il existe toute une gamme d'applications de techniques nucléaires dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'industrie.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur plusieurs questions précises.

D'abord, la question des garanties. La mise en oeuvre de l'Accord de garanties entre l'AIEA et la République

démocratique populaire de Corée reste le problème le plus délicat dont a à connaître l'Agence. Aux yeux de mon gouvernement, cet accord est toujours en vigueur et doit être pleinement appliqué; nous continuons d'appuyer les efforts patients et acharnés déployés par le Directeur général à cet égard. Le Japon apprécie également les efforts que font les États-Unis pour trouver une solution globale à la question nucléaire en Corée du Nord et espère que les discussions avec la République populaire démocratique de Corée du Nord connaîtront bientôt le succès. Mon gouvernement fera en sorte de promouvoir le processus engagé à cette fin. Une fois encore, nous appelons instamment la République populaire démocratique de Corée à répondre au plus vite aux préoccupations de la communauté internationale telles qu'énoncées dans la résolution GC(XXXVIII)/RES/16 de la Conférence générale de l'AIEA qui a été adoptée par une majorité écrasante le 23 septembre 1994.

Ma délégation apprécie vivement que la Convention sur la sûreté nucléaire ait été adoptée et ouverte à la signature. Au 10 octobre 1994, 47 pays, y compris le Japon, avaient signé la Convention. Je voudrais lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils la signent rapidement. J'espère que le plus grand nombre possible de pays adhéreront à la Convention et que celle-ci entrera rapidement en vigueur. Ma délégation pense que notre prochaine tâche devrait porter sur la préparation d'une convention sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et demande instamment que le travail soit entamé sans retard sur la base de la résolution de la Conférence générale que je viens de mentionner.

Je voudrais maintenant évoquer la multiplication récente des incidents provoqués par le trafic illicite de matériaux nucléaires, pratique aux conséquences très graves sur la non-prolifération et la sûreté nucléaire. Les pays et les organisations internationales concernées doivent redoubler d'efforts pour régler ce problème. Ma délégation espère que l'AIEA fera, elle aussi, de son mieux, en coopération avec les États Membres, pour inverser cette dangereuse tendance.

Enfin, en ce qui concerne la coopération technique avec les pays en développement, ma délégation apprécie et appuie l'initiative prise récemment par l'AIEA pour examiner des projets liés aux besoins de développement de tout pays et qui pourraient affecter directement la vie de sa population. Cette nouvelle tendance exige que l'AIEA travaille plus étroitement avec les ministères et les institutions liés au développement, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. À cet égard, ma délégation voudrait souligner que, dans les circonstances actuelles et prévisibles, il est particulièrement important que les organisations pertinentes du

système des Nations Unies coopèrent étroitement pour satisfaire les besoins évolutifs des États Membres.

**M. Sievering** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je félicite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport, et le félicite en particulier, lui-même et son personnel, pour les nombreuses réalisations qui figurent dans ce rapport.

À la lecture du rapport annuel de l'AIEA pour 1993 et après avoir écouté les remarques enrichissantes du Directeur général, il apparaît clairement que l'une des principales caractéristiques des activités de l'AIEA est la diversité. En tant qu'organisation internationale, l'AIEA, de par sa nature même, recrute des individus ayant des profils et des cultures très différents, qui apportent dans leurs fonctions respectives une gamme impressionnante de compétences. En tant qu'organisation internationale, l'AIEA reflète la participation, les préoccupations et les priorités de ses divers membres, en nombre toujours croissant. Et, pour remplir son mandat statutaire et satisfaire les besoins de ses membres, l'AIEA met en oeuvre toute une série de programmes qui touchent de nombreuses vies à divers égards de par le monde.

La diversité des programmes de l'AIEA est particulièrement apparente dans son programme de coopération technique aux multiples facettes. Ce programme s'applique à tous les continents et répond à de multiples besoins de l'homme à travers le déploiement d'efforts en vue notamment d'accroître la production alimentaire, d'améliorer les soins médicaux, de contenir la propagation des maladies parmi les hommes et le bétail, d'assurer des ressources en eau propre et potable, et de protéger l'environnement. La liste pourrait continuer. Dans un monde qui rétrécit de plus en plus, dans lequel tous les pays doivent faire face à un nombre accru de problèmes communs qui dépassent les frontières nationales, les programmes de l'AIEA font partie des réponses opportunes et efficaces qui y sont apportées. Parallèlement, l'AIEA met en valeur les ressources humaines pour utiliser et étendre ses programmes. Au cours des 25 dernières années, l'AIEA a octroyé environ 9 300 bourses et a dirigé plus de 500 cours de formation pour ses membres.

L'attachement à la sûreté nucléaire est inhérent à tous les programmes de l'AIEA. Pendant de nombreuses années, l'AIEA a traité tout un éventail de questions relatives à la sûreté, allant de la sécurité des réacteurs nucléaires à la sûreté dans le maniement des isotopes médicaux. Les États-Unis appuient fermement la poursuite des activités de

l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire, et sont heureux d'être parmi les premiers signataires de la Convention sur la sûreté nucléaire conclue le mois dernier à Vienne. Mon gouvernement prie instamment tous les pays de participer à cette étape importante sur la voie du renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde.

Dans son intervention, le Directeur général a souligné toute une série d'activités en matière de garanties poursuivies par l'AIEA. Avec l'AIEA et d'autres membres de l'AIEA, les États-Unis contribuent pleinement aux efforts déployés en vue de renforcer le système de garanties. Ce système de garanties est dynamique et en pleine évolution. Il fournit non seulement l'assurance essentielle que le matériel nucléaire est utilisé exclusivement à des fins pacifiques, mais également les bases d'une coopération nucléaire internationale et de relations commerciales continues dans ce domaine. C'est pour ces raisons que les États-Unis continueront de prôner l'acceptation universelle des garanties de l'AIEA.

Dans le message qu'il a adressé aux participants de la trente-huitième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, le mois dernier, le Président Clinton s'est félicité des «efforts déployés par l'Agence dans ses différents programmes techniques». La portée et la complexité de ces programmes sont remarquables. Cependant, en dépit de leur diversité, l'objectif premier de ces programmes, pris ensemble, est simple et singulier. Dans toutes les facettes de ses activités, l'AIEA est attachée à la réalisation de l'objectif fondamental de la promotion d'un monde plus pacifique et plus prospère pour ses membres, et pour la communauté internationale tout entière. Les États-Unis s'engagent à appuyer et à aider l'AIEA dans ses importants travaux, et attend avec intérêt de poursuivre son étroite coopération avec le Directeur général, son personnel et d'autres membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**M. Lamamra** (Algérie) : Il m'est agréable d'exprimer, au nom de la délégation algérienne et en mon nom propre, notre haute appréciation à M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA, pour l'excellent rapport qu'il vient de nous présenter sur les activités de l'Agence. Dans la lignée de ses devanciers, ce rapport, qui est particulièrement riche et instructif, constitue en soi un témoignage de vitalité de l'Agence et, partant, son examen par l'Assemblée générale appelle tout naturellement un hommage à l'action de tous les organes de l'Agence.

L'examen du rapport annuel permet d'établir un premier constat de satisfaction pour les efforts louables qui ont été déployés dans les différents secteurs d'activité de



l'Agence pour la période considérée, avec des ressources financières gelées pratiquement à leur niveau d'il y a près d'une décennie. Cette compression des ressources financières ne manque pas de se refléter dans la densité et l'envergure des interventions de l'Agence, alors même qu'elle est sollicitée plus que jamais pour satisfaire les besoins croissants de la communauté internationale, tant en matière d'activités promotionnelles que de contrôle, et alors même que l'éveil de nombreux pays en développement à l'apport potentiel de l'atome à leur essor scientifique et économique est très propice à une nécessaire expansion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour ce faire, des moyens suffisants doivent être assurés à l'Agence afin qu'elle puisse remplir sa mission de promotion des utilisations pacifiques de l'atome en renforçant ses activités d'assistance technique destinées notamment à améliorer les capacités scientifiques et technologiques des pays en développement dans ce domaine. Car, même si les feux de l'actualité internationale ne distinguent généralement l'AIEA que par référence à des difficultés liées à l'administration des garanties ou à de graves situations affectant la sûreté nucléaire, il ne fait pas de doute que c'est en s'investissant toujours davantage, et dans la discrétion, dans toutes les sphères de l'assistance technique que l'Agence contribue au progrès et à l'amélioration des conditions de vie des peuples que prévoient son statut ainsi que l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

Par ses activités promotionnelles dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé, de l'industrie, de l'environnement ou des sciences de la terre, l'Agence cristallise et partage une vaste expérience tout en concourant au développement, à l'acquisition et au transfert des technologies nucléaires dans des conditions optimales de sécurité et de sûreté. L'assurance de ressources sûres et prévisibles au bénéfice des actions d'assistance technique de l'Agence constitue, par conséquent, la meilleure manière de promouvoir le progrès économique, social, scientifique et technique et de rendre enfin justice à l'atome que la conscience des opinions publiques associe jusqu'ici, et à bon droit, aux effets dévastateurs de ses utilisations militaires et à la course effrénée aux armements nucléaires.

L'Algérie, qui a établi depuis longtemps des relations de qualité avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, a pu bénéficier de certains concours modestes mais précieux tant en expertise qu'en ressources financières. Cette coopération technique, qui s'est développée au fil des années, a contribué au renforcement des relations qui ont culminé avec la décision de l'Algérie de soumettre volontairement au régime des garanties de l'AIEA ses deux réacteurs de recherche et de production de radio-isotopes. Dans ce contexte, il me plaît de souligner que, grâce à l'assis-

tance technique de l'Agence, l'Algérie a développé au cours des dernières années des activités visant à étendre les applications de la technologie nucléaire aux domaines de la santé, de l'agriculture, du contrôle des denrées alimentaires, de la gammagraphie industrielle, de la protection de l'environnement ou encore de la gestion des déchets radioactifs.

Avec les progrès remarquables accomplis ainsi, mon gouvernement compte effectuer des investissements supplémentaires dans ce domaine et partager, dans le cadre de la coopération Sud-Sud à laquelle mon pays est profondément attaché, les acquis et le savoir accumulés jusqu'ici avec les pays africains frères. C'est le lieu pour moi de réitérer au Directeur général de l'Agence l'appréciation du Gouvernement algérien pour son assistance dans l'organisation des cours et séminaires en Algérie, dont notamment le cours régional sur la dosimétrie en radiothérapie, le cours régional sur la préparation et le contrôle des radiopharmaceutiques, ainsi que le cours régional pour l'Afrique sur l'irradiation des aliments.

La conclusion de la Convention sur la sûreté nucléaire est une illustration parfaite de la fonction normative attendue de l'Agence, qui est désormais appelée à développer ce rôle par une plus grande prise en charge des différents aspects de la technologie nucléaire ayant des incidences sur le vaste domaine de la sécurité humaine. L'Algérie se félicite de la conclusion heureuse de la négociation, qui aura été laborieuse, de cet important instrument juridique international et se réjouit de compter parmi ses premiers signataires.

La conclusion de la Convention sur la sûreté nucléaire devrait servir de stimulant à l'oeuvre normative de l'Agence, et d'autres normes touchant ce domaine sensible pourraient être envisagées en tant que de besoin afin de répondre aux différentes préoccupations et minimiser par là même les risques d'accidents du fait de l'utilisation inadéquate des équipements.

Enfin, dans l'accomplissement de son rôle en matière de contrôle, l'Agence doit disposer de tous les moyens nécessaires pour être en mesure de s'acquitter pleinement de ses attributions traditionnelles dans l'application des garanties destinées à veiller à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement pacifiques. C'est le lieu de souligner, par principe, que le système des garanties de l'AIEA, qui demeure l'un des leviers essentiels de la prévention de la prolifération des armes nucléaires, ne devrait pas servir sans discernement pour justifier des entraves injustifiables et indues au transfert de technologie nucléaire au profit des pays en développement.

Avec les avancées attendues dans le processus du désarmement nucléaire, l'Agence sera naturellement sollicitée pour son expertise éprouvée pour concourir à l'application d'un régime de vérification crédible pour le respect des accords escomptés aussi bien pour l'interdiction totale des essais nucléaires que pour la prohibition de la production de matières fissiles à des fins militaires. Dans ce même ordre d'idées, je tiens à exprimer la gratitude de l'Algérie pour le rôle positif de l'Agence et le concours précieux qu'elle a notamment apporté aux experts africains dans l'élaboration du traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Il faut espérer que l'Agence sera enfin bientôt mise en position de participer à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. C'est sur ce vœu que je terminerai.

**M. Hudyma** (Ukraine) (*interprétation du russe*) : La délégation de l'Ukraine tient à exprimer sa reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, pour le rapport qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Agence en 1993. Nous estimons que le rapport reflète la diversité des activités précieuses entreprises par l'AIEA au cours de cette période.

Il ressort clairement du rapport qu'après environ 40 ans d'existence, l'AIEA est devenue non seulement un canal actif dans la coordination des politiques en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques, mais aussi un mécanisme de contrôle des matières nucléaires et de la non-prolifération des armes nucléaires qui fait autorité et est reconnu dans le monde entier. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Ukraine a toujours préconisé le développement d'une coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'élection d'un représentant de l'Ukraine au poste de Vice-Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA est perçue dans mon pays comme une façon de reconnaître le rôle et les services rendus par l'Ukraine dans ce domaine ainsi que son attachement au régime de la non-prolifération nucléaire. L'Ukraine appuie les activités de l'AIEA qui visent le renforcement du système de garanties de l'Agence en mettant constamment en oeuvre des mesures destinées à faire de l'Ukraine un État non nucléaire. Le 28 septembre dernier, l'Ukraine a signé un accord avec l'AIEA sur l'application de garanties à tous les matériels nucléaires et dans tous les types d'activité pacifique. Nous estimons que cet événement est une ferme contribution de notre pays au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. L'Ukraine considère la signature de l'accord avec l'AIEA comme une mesure transitoire nécessaire sur la voie

de son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

C'est la première fois que l'AIEA signe un accord de ce genre avec un État qui tout en possédant des armes nucléaires sur son territoire a décidé de devenir un État non nucléaire. Nous pensons que la signature de cet accord éliminera toutes les autres barrières à l'établissement d'une coopération élargie de l'Ukraine avec d'autres États, y compris des membres du Groupe de fournisseurs nucléaires, dans le domaine de la recherche, de la production et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les problèmes liés à la sûreté et aux radiations nucléaires revêtent aujourd'hui une importance particulière pour l'Ukraine et la communauté mondiale tout entière. Nous notons avec une grande satisfaction que dans ses activités l'Agence accorde de plus en plus d'attention à ces problèmes. Nous constatons les progrès significatifs qui ont été faits en matière de coopération internationale dans le domaine de la sûreté et des radiations nucléaires en vue de l'élaboration d'une convention sur la sûreté nucléaire. L'Ukraine qui est l'un des premiers pays à avoir ratifié ce document s'est ainsi engagé à prendre des mesures pour appuyer et accroître la sûreté des installations nucléaires. Elle a ratifié la Convention, pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans la sûreté des centrales nucléaires placées sous sa juridiction ainsi que de la complexité de la tâche et du temps qu'il lui faudra

avant que le système de sûreté des centrales nucléaires de l'Ukraine soit totalement conforme aux exigences formulées dans ce document.

Comme vous le savez, durant les dernières années, un grand travail a été réalisé dans l'évaluation de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, et dans ceux de l'ex-Union soviétique. Le secrétariat de l'Agence a joué un rôle important à cet effet. Il y a un consensus international qui émerge graduellement en ce qui concerne la sécurité des centrales nucléaires de conception soviétique, et il est important que ce consensus soit lié à une évaluation réaliste des qualités et des insuffisances de ce type d'équipement.

On prend de plus en plus conscience du fait que l'assistance n'est pas en mesure de régler toute la gamme des problèmes existants. Nous devons à présent nous orienter vers une coopération plus étroite entre l'Est et l'Ouest dans le domaine de la sécurité nucléaire et promouvoir la mise en place d'infrastructures susceptibles de développer et concrétiser des programmes, en vue d'améliorer la sécurité des centrales nucléaires. Il est clair qu'il n'existe pas de solutions à court terme aux problèmes de sécurité dus à l'énergie nucléaire. Ces problèmes exigent des efforts longs et laborieux destinés moins à résoudre les questions techniques qu'à introduire des changements radicaux en matière d'économie, de gestion et de développement d'un régime de réglementation dans le domaine nucléaire.

À cet égard, j'aimerais évoquer les problèmes liés à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le Gouvernement ukrainien a pris la décision de principe de fermer la centrale. Il reste cependant le fait que 12 réacteurs du type de Tchernobyl sont toujours opérationnels dans d'autres pays. Le problème est donc à la fois national et international. Nous pensons que toutes ces questions, liées aux installations nucléaires du type de Tchernobyl ainsi que leur fermeture, doivent être considérées non pas comme des questions locales, mais comme des questions devant faire partie d'un programme global international.

Il nous faut indiquer que dans le cadre de la coopération entre l'Ukraine et le Groupe des sept pays les plus développés, une recherche intense est entreprise en vue d'aboutir à des solutions financières et techniques acceptables en ce qui concerne le problème de la centrale nucléaire de Tchernobyl. De la même façon, nous voudrions souligner la position de l'Ukraine selon laquelle la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et sa mise hors service doivent se faire selon un calendrier approuvé, comprenant des échéances concernant la fourniture d'une énergie de

compensation suffisante, de prendre des mesures préliminaires en vue de l'arrêt des opérations puis de la fermeture d'éléments de la centrale de Tchernobyl, d'assurer des garanties pour la protection du personnel de la centrale, et de prendre des mesures destinées à renforcer la sécurité et la sûreté de la chape. Les échéances spécifiques pour la fermeture des éléments individuels de la centrale de Tchernobyl dépendront de la solution effective qui aura été apportée à tous les problèmes que je viens de mentionner.

L'Ukraine est également préoccupée par le problème de l'élimination du combustible irradié de la centrale. Lorsque les centrales nucléaires en Ukraine ont été conçues, personne ne s'est préoccupé du problème de la réutilisation ou de l'élimination des matières radioactives irradiées. Ces opérations étaient effectuées sur le territoire d'un pays voisin. Aujourd'hui, l'Ukraine est confrontée au sérieux problème de la mise en place de dépôts permanents et à long terme pour ces matières sur son propre territoire.

Il reste qu'en implantant ces installations sur le continent européen et vu la prise de conscience quant au danger inhérent à l'élimination des déchets radioactifs par les États européens, il a été conclu que des efforts communs sont nécessaires pour régler ce problème complexe. Les résultats de la conférence internationale qui a eu lieu en septembre dernier sur le stockage des déchets radioactifs ont montré de façon éloquent que les pays européens, en particulier ceux d'Europe centrale et de l'Est, sont disposés à regrouper leurs ressources financières et scientifiques pour aboutir à une solution plus rapide et fiable du problème du renforcement de la sécurité nucléaire dans tous les pays du continent.

Nous appuyons les activités de l'Agence destinées à mettre en place un régime général de responsabilité civile en matière de dommage nucléaire, et nous voudrions faire part de notre engagement vis-à-vis des principes fondamentaux de ce régime, étant conscients qu'il doit être applicable aux installations nucléaires en Ukraine. Nous sommes en train de prendre des mesures concrètes pour que notre pays se joigne au régime juridique international en matière de responsabilité nucléaire. Notre parlement procède à l'examen d'une loi sur l'utilisation de l'énergie nucléaire et sur la protection contre la radioactivité, qui comprendra des dispositions sur la responsabilité exceptionnelle et absolue de l'exploitant en matière de compensation en cas de dommage nucléaire. La loi précisera également les normes de réglementation des conditions et fixera des limites pour ce type de compensation.

Le Gouvernement a mandaté un groupe d'experts pour préparer des propositions en vue de l'adhésion de l'Ukraine à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. S'agissant de l'adhésion à cette convention, il faudrait considérer la situation économique et financière de mon pays, ainsi que le fait que nous ne possédons ni une structure d'assurance ou de compensation, ni des dispositions législatives appropriées.

En conclusion, ma délégation voudrait assurer l'Assemblée générale qu'elle continuera de jouer un rôle constructif pour faire face aux défis importants inhérents à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

**M. Rovensky** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Cette année est particulièrement importante dans l'histoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce, pour deux raisons. Tout d'abord, elle marque le vingt-cinquième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et ensuite, il s'agit de l'année au cours de laquelle la Convention sur la sûreté nucléaire a été conclue et ouverte à la signature. Permettez-moi donc de concentrer mon propos sur les activités de l'AIEA dans ces deux domaines.

La République tchèque a répété à plusieurs reprises qu'elle considère le Traité sur la non-prolifération comme l'un des fondements essentiels du système de sécurité internationale aux plans mondial et régional. Ni le monde d'aujourd'hui ni celui de demain ne peuvent s'en passer. C'est dans ce contexte que nous apprécions particulièrement le rôle de l'AIEA et son système de garanties dans le cadre du mécanisme de vérification du Traité sur la non-prolifération. Outre le travail de l'Agence qui se poursuit en Iraq et ses efforts destinés à la mise en place systématique du système de garanties dans diverses régions du monde, nous apprécions particulièrement tous les efforts faits cette année par l'AIEA pour régler le problème nucléaire nord-coréen. Nous estimons que cette question est d'une importance fondamentale et nous assurons l'AIEA de notre détermination de soutenir pleinement tous ses efforts en vue d'appliquer l'accord de garanties avec la République populaire démocratique de Corée.

Nous apprécions également l'attention accordée par l'AIEA, surtout récemment, au renforcement des garanties et à l'accroissement de l'efficacité du système de garanties. À l'avenir, l'AIEA aura à faire face à des tâches encore plus ardues dans ce domaine en rapport avec le processus continu de désarmement nucléaire, vu que ce dernier demeurera une réalité permanente. Les matières fissiles seront de plus en plus transférées du domaine militaire à un usage

civil, et donc relèveront du système de garanties de l'AIEA. Ce processus a déjà commencé aux États-Unis. Nous notons avec satisfaction l'attention accordée au «Programme 93 + 2», dont le schéma inclut de nombreuses recommandations soumises conjointement par les délégations de l'Autriche et de l'ex-Tchécoslovaquie à la trente-sixième Conférence générale de l'AIEA, en 1992.

J'ai l'honneur et le plaisir d'informer l'Assemblée que le 20 septembre, au moment même où la Convention sur la sûreté nucléaire était ouverte à la signature, à Vienne, la République tchèque l'a signée. C'est notre contribution aux efforts déployés pour accroître la sûreté des installations nucléaires de par le monde, par des mesures nationales comme par le biais de la coopération nationale. Ce faisant, nous montrons aussi que nous sommes prêts à voir la communauté internationale évaluer objectivement le niveau de sûreté de nos propres installations nucléaires. La République tchèque attache une importance capitale à cette question, car dans cette région densément peuplée de l'Europe centrale, nous exploitons déjà la centrale nucléaire de Dukovany, avec une puissance de 1 760 mégawatts, et sommes en train d'en construire une à Temelin, dont la puissance sera de 2 000 mégawatts. Cette centrale entrera dans l'histoire comme la première centrale nucléaire faisant appel dans une large mesure aux technologies nucléaires russe et américaine.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les efforts faits par l'AIEA pour aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui exploitent des réacteurs nucléaires de provenance soviétique, à améliorer leurs normes techniques et de sécurité. Nous sommes très reconnaissants de l'assistance qui nous est ainsi fournie.

*M. Biegman (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.*

L'assistance et la coopération techniques sont un autre domaine où l'Agence joue un rôle important. Pour nombre de pays — de pays en développement en particulier — l'assistance matérielle et scientifique en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'emploi des rayons ionisants, contribue à leur progrès technique et économique. La République tchèque n'est pas actuellement en mesure de contribuer davantage au fonds pour l'assistance et la coopération technique, mais nous avons bien l'intention de revoir cette contribution dès que notre situation économique le permettra.

Pour terminer, je voudrais remercier le personnel du secrétariat de l'AIEA, à la tête duquel se trouve M. Hans

Blix, son Directeur général, de même que le Président, les Vice-Présidents et les membres du Conseil des gouverneurs, les membres des comités consultatifs, les groupes de travail, et tous ceux qui participent au travail de l'AIEA. La délégation tchèque apprécie beaucoup leur dévouement et leur travail. Je puis les assurer que mon gouvernement a bien l'intention de continuer à oeuvrer avec l'AIEA dans tous ses domaines d'activité.

**M. Sucharipa** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de commenter le rapport, complet, instructif et très précis que le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a présenté à l'Assemblée générale, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements et notre profonde reconnaissance à M. Hans Blix pour le travail remarquable qu'il accomplit pour l'Agence et ses États membres. Sous la conduite du Directeur général, l'Agence a réussi cette fois encore à relever les défis de l'année écoulée.

L'Autriche félicite l'AIEA de ses activités en matière de sûreté des installations nucléaires et de radioprotection. Nous avons suivi avec un vif intérêt les initiatives de l'Agence en ce qui concerne la sûreté de fonctionnement des usines nucléaires. Nous appuyons par ailleurs l'assistance technique fournie aux États nouvellement indépendants. L'Autriche a récemment signé la Convention sur la sûreté nucléaire, à laquelle il a été mis la dernière main sous l'égide de l'Agence. Nous espérons que l'on progressera vers l'élaboration d'une convention pour garantir la sécurité dans le traitement des déchets radioactifs.

Nous appuyons énergiquement le programme mis en place pour évaluer les moyens de renforcer encore le système de garanties de l'Agence, et notamment sa capacité de détecter les activités nucléaires non déclarées. Nous nous intéressons à l'élaboration et à l'expérimentation de mesures de garanties différentes, comme la surveillance de l'environnement et une plus grande participation des systèmes nationaux d'inventaire et de contrôle nucléaires dans les activités de vérification.

Pour l'Agence, le refus de la République populaire démocratique de Corée d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des accords de garanties et des résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité, a représenté un problème majeur. À cet égard, nous félicitons l'Agence de la fermeté, de la compétence et de l'impartialité avec lesquelles elle fait face à ce refus de respecter le système international de non-prolifération des armes nucléaires, comme aussi de la persévérance

avec laquelle elle tente d'obtenir que la République populaire démocratique de Corée respecte ses obligations en matière de garanties juridiques.

Une action décisive de l'Agence, en coopération étroite avec la Commission spéciale des Nations Unies, a permis des résultats marquants pour ce qui est du démantèlement du programme d'armement nucléaire clandestin de l'Iraq. Le système de vérification à long terme contribue à enrayer la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Autriche accorde une importance prioritaire à la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Pour nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est au centre de tous les efforts pour empêcher la dissémination des armes nucléaires et nous appuierons la prorogation illimitée et inconditionnelle du TNP à la Conférence d'examen et d'extension l'an prochain.

L'Autriche se félicite des récentes adhésions au TNP. Nous insistons sur l'importance d'une adhésion universelle au TNP et nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité dès que possible. À cet égard, nous nous félicitons certes de l'accord conclu récemment entre l'Ukraine et l'AIEA pour soumettre aux garanties toutes les matières nucléaires de toutes les activités nucléaires pacifiques, et nous attendons avec impatience que l'Ukraine adhère au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons que le Traité de Tlatelolco soit entré en vigueur en Argentine, au Chili et au Brésil, que Cuba ait annoncé son intention d'adhérer à ce traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et que l'Argentine ait elle aussi pris la décision d'adhérer au TNP cette année. Nous nous félicitons également que l'on ait avancé vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. À la lumière du processus de paix engagé au Moyen-Orient, nous exhortons tous les États de la région à encourager la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en devenant parties au Traité de non-prolifération.

Il existe une importante corrélation entre initiatives internationales pour enrayer la prolifération nucléaire et désarmement nucléaire ainsi que le demande l'article VI du TNP. Afin de faciliter encore le processus de désarmement nucléaire, qui a acquis un certain dynamisme ces dernières années, nous demandons que débutent le plus rapidement possible les négociations en vue d'une convention «cut-off» sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour

la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons de voir que les moratoires sur les essais nucléaires déclarés par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et la Russie se poursuivent, et nous demandons à tous les États de tout mettre en oeuvre pour que s'intensifient les négociations et pour parachever rapidement un traité d'interdiction complète des essais. Nous apprécions l'apport de l'AIEA dans les négociations en cours à Genève et nous prévoyons que l'Agence jouera un rôle important dans la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. À cet égard, je renvoie plus particulièrement à la déclaration pertinente faite ce matin par le Directeur général de l'AIEA.

Le succès d'un futur traité d'interdiction complète des essais dépendra dans une large mesure de la qualité du travail de l'organisation chargée de sa vérification. Une coopération étroite avec l'AIEA et la proximité de l'Agence et de ses installations faciliteront très certainement ce travail. C'est pourquoi le Gouvernement autrichien a proposé d'accueillir à Vienne la future organisation du traité d'interdiction complète des essais. Cette offre a été réitérée par notre Ministre des affaires étrangères, M. Mock, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion du débat général.

La promotion de la non-prolifération nucléaire et de la sûreté nucléaire dans le monde, responsabilité première de l'AIEA, est capitale pour la sécurité mondiale. En tant que pays hôte de l'AIEA, nous félicitons l'Agence pour ses efforts et pour s'être acquittée avec succès, pendant une autre année encore, de son mandat.

**M. Graf zu Rantzau** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport concis, complet et riche en informations. Il montre clairement que l'Agence peut une fois de plus être fière du succès remporté tout au long d'une année d'efforts consacrés à la promotion de la coopération mondiale en faveur de l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Union européenne se sent particulièrement et profondément responsable de la promotion du régime de non-prolifération nucléaire et de la sûreté nucléaire partout dans le monde. Le renforcement du régime de non-prolifération international est au nombre des principales priorités de la politique commune en matière d'affaires étrangères et de sécurité de l'Union européenne mise au point dans le cadre

des dispositions du Traité de Maastricht. L'Union appuie donc fermement le renforcement du système de garanties de l'Agence. Nous nous félicitons du programme bien défini élaboré par l'Agence pour rechercher des moyens de renforcer encore le système de garanties. Nous nous réjouissons à l'avance des résultats de ce programme, que le Directeur général a l'intention de présenter au Conseil des gouverneurs au début de l'année prochaine.

En ce qui concerne l'application des garanties de l'Agence à la République populaire démocratique de Corée, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que ce pays continue — de façon encore plus obstinée — de ne pas respecter ses obligations au titre non seulement du Traité de non-prolifération mais aussi de l'accord de garanties du Traité de non-prolifération le concernant. Nous déplorons que la République populaire démocratique de Corée n'ait pas mis en oeuvre les éléments essentiels des résolutions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'Agence, ainsi que celles du Conseil de sécurité. L'Union européenne, à sa réunion au sommet de Corfou, en juin, a noté avec une vive préoccupation que la République populaire démocratique de Corée n'avait pas permis à l'Agence de compléter ses principales activités d'inspection, la mettant ainsi dans l'impossibilité d'établir si du plutonium avait été détourné à des fins non pacifiques. Ce non-respect persistant des obligations internationales constitue un grave défi lancé au régime international de non-prolifération et au système de garanties dans son ensemble.

Nous appuyons tous les efforts qui, par la consultation et le dialogue, contribuent à la transparence du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et à la stabilité de la péninsule coréenne. Toutefois, nous tenons à souligner que notre objectif reste de faire en sorte que ce pays s'acquitte pleinement de ses obligations juridiques. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution adoptée le 21 septembre 1994 par la Conférence générale de l'AIEA, qui prie instamment la République populaire démocratique de Corée de coopérer immédiatement avec l'Agence à la pleine application de l'accord de garanties et de permettre à l'Agence d'avoir accès à toutes les informations relatives aux garanties et à tous les sites.

Nous notons l'évolution positive qui s'est produite en ce qui concerne les activités de l'Agence relatives au démantèlement du programme clandestin d'armes nucléaires de l'Iraq. L'AIEA et son équipe ont réussi — en coopération avec la Commission spéciale des Nations Unies et avec l'appui constant de l'Union européenne — à neutraliser et éliminer davantage le potentiel iraquien d'armes nucléaires. Après l'acceptation officielle par l'Iraq de la résolution 715

(1991) adoptée en novembre de l'année dernière, et compte tenu des progrès enregistrés depuis par la Commission spéciale des Nations Unies, on peut maintenant entrevoir la mise en place d'un système de vérification à long terme. Cela représente une nouvelle et importante contribution à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de l'évolution d'une politique de non-prolifération nucléaire en Amérique latine, et notamment de l'entrée en vigueur, en mars dernier, de l'Accord quadripartite signé entre l'Argentine, le Brésil, l'Agence brazilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'AIEA, sur la mise en oeuvre de garanties intégrales dans les deux pays. Nous notons également avec satisfaction que le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine est entré en vigueur en Argentine, au Chili et au Brésil, marquant ainsi la mise en place pratiquement définitive d'un important système régional de non-prolifération; par ailleurs, nous nous félicitons de l'annonce récente faite par Cuba de sa décision d'adhérer au Traité de Tlatelolco. L'étape suivante devrait être l'adhésion au Traité de non-prolifération de tous les pays latino-américains qui n'y ont toujours pas adhéré. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision de l'Argentine d'adhérer au Traité de non-prolifération avant la fin de l'année. Nous nous félicitons également de l'engagement de l'Algérie et de la Moldova à adhérer au TNP sans tarder.

L'Union européenne note avec préoccupation qu'un important État nouvellement indépendant, l'Ukraine, n'a pas encore adhéré au TNP. Nous nous sommes félicités de l'accord intervenu entre l'Ukraine et l'AIEA en vue de l'application de garanties à toutes les matières nucléaires utilisées dans le cadre de toutes les activités nucléaires pacifiques entreprises en Ukraine. Nous tenons à souligner cependant que cet accord de garanties ne saurait remplacer l'adhésion rapide de l'Ukraine au TNP. Nous prions donc instamment l'Ukraine d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, conformément à l'engagement pris par ce pays, notamment dans le cadre du «Protocole de Lisbonne», et réitéré dans la Déclaration trilatérale formulée par les États-Unis d'Amérique, la Russie et l'Ukraine et publiée à Moscou en janvier de cette année.

L'Union européenne est fermement attachée à l'extension indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au sujet de laquelle une décision sera prise en avril et en mai de l'année prochaine. Cet objectif a été consacré dans une «action conjointe» adoptée officiellement par le Conseil des affaires générales de l'Union européenne en juillet de cette année.

En outre, nous soulignons l'importance de l'adhésion universelle au Traité de non-prolifération et invitons en conséquence tous les États qui ne sont toujours pas parties au TNP d'y adhérer le plus rapidement possible, de préférence avant la conférence d'extension.

À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans d'autres domaines importants du contrôle des armements et de la non-prolifération, tels qu'un «traité d'interdiction totale des essais nucléaires». En outre, nous espérons que dans un avenir proche, les négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres engins explosifs nucléaires — appelée conventions «cut-off» — seront entamées. Nous apprécions que, dans ces deux domaines, l'AIEA est prête à contribuer aux processus de négociations en cours.

En outre, l'Union européenne se félicite des progrès réalisés en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et y voit un signe encourageant de l'attachement croissant de la région aux principes de la non-prolifération. Nous espérons qu'un accord intégral concernant toutes les dispositions du projet de traité sera bientôt conclu entre tous les États concernés.

Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, nous avons assisté à des progrès remarquables. Nous sommes très heureux de cette évolution et encourageons fermement tous les États de la région à adhérer au Traité de non-prolifération et à mettre en place un système de garanties multilatéral et complet, en tant qu'étape sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité dans le contexte de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Plusieurs États membres de l'Union sont sérieusement préoccupés par les cas récents de transferts illégaux et clandestins de plutonium et d'uranium, d'une qualité souvent propre à la fabrication d'armes. Le commerce illicite de matières nucléaires pose un problème au système international de non-prolifération des armes nucléaires. Nous prions instamment les États membres d'appliquer les instruments juridiques pertinents et les normes de l'AIEA pour la protection physique et de demander de l'aide dans les cas où les systèmes existants de décompte et de contrôle des matières, de protection physique ou de contrôle des exportations sont insuffisants.

Nous apprécions l'appui que prête l'Agence aux États membres en ce qui concerne la création et l'amélioration de systèmes nationaux de décompte et de contrôle de matières nucléaires. En outre, nous nous félicitons de la résolution adoptée par la Conférence générale de l'Agence, sur l'ini-

tiative de l'Union européenne, invitant le Directeur général à examiner les nouvelles options dans le domaine de la collecte, de la vérification et de l'analyse des données relatives aux incidents de trafic illicite et dans le domaine de la protection physique, conformément au statut de l'Agence. Nous attendons avec intérêt les propositions que doit faire le Directeur général à cet égard dans un avenir proche.

L'Agence exécute un programme utile dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires et de la protection des rayons ionisants. En particulier, les activités relatives à la sûreté du fonctionnement des centrales nucléaires continueront d'être suivies avec intérêt par les gouvernements nationaux et de bénéficier de leur appui. Bien entendu, un intérêt tout particulier est suscité par les activités relatives à l'assistance fournie aux États nouvellement indépendants.

L'Union européenne considère que la signature le 20 septembre 1994 par 47 États de la Convention sur la sûreté nucléaire, pour donner suite à une initiative de l'Union, constitue une réalisation importante de la communauté internationale. La Convention permettra certainement l'harmonisation des exigences de sûreté, notamment grâce à la mise en oeuvre du processus d'examen entre confrères, et, partant, de renforcer la sûreté nucléaire dans le monde entier. Nous espérons que le plus grand nombre possible d'États, notamment ceux qui utilisent l'énergie nucléaire, signeront bientôt et mettront en oeuvre la Convention.

Qu'il me soit maintenant permis de faire quelques observations sur les efforts de coopération entrepris par l'Union et l'Agence pour améliorer la sûreté nucléaire des États d'Europe centrale et d'Europe orientale et dans les États nouvellement indépendants. Depuis le sommet du Groupe des Sept, tenu à Munich il y a deux ans, les programmes d'assistance bilatérale et internationale ont été sensiblement améliorés. Les activités de l'Agence permettant d'évaluer la sûreté des centrales nucléaires dans ces États et d'aider le Groupe des Vingt-Quatre à coordonner son assistance en matière de sûreté nucléaire sont extrêmement utiles.

L'Union, à son sommet de Corfou en juin dernier, a recommandé à l'Ukraine d'appliquer une série de mesures dans le domaine de la sûreté nucléaire tout en lui promettant un important soutien financier et autre pour l'encourager dans l'application de ces mesures. À titre prioritaire on attend de l'Ukraine qu'elle ferme les unités 1 et 3 du réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl et s'engage à ne pas rouvrir le réacteur 2; de ces mesures dépend l'introduction de ressources d'énergie de remplacement acceptables, y compris de nouveaux réacteurs répondant à

des normes de sûreté adéquates. La réforme du secteur énergétique, la révision des règlements de sûreté nucléaire et la ratification par l'Ukraine de la Convention de Vienne et de son Protocole commun sur la responsabilité nucléaire d'une tierce partie sont également considérées comme des éléments essentiels de ce programme. L'Union tiendra disponibles 100 millions d'écus à titre de dons et 400 millions d'écus à titre de prêts consentis dans le cadre de ces mesures, qui ont été officiellement adoptées en tant que plan d'action au sommet de Naples du Groupe des Sept tenu en juillet. À Naples, le Groupe des Sept a annoncé une contribution de 200 millions de dollars des États-Unis supplémentaires et d'autres États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont annoncé l'ouverture de crédits supplémentaires. Le plan d'action a, en principe, été accepté par l'Ukraine. Le problème que pose la sûreté à Tchernobyl nous inquiète vivement et nous espérons que grâce au plan d'action il sera possible d'adopter rapidement des mesures appropriées devant mener à la fermeture de la centrale. Nous espérons également que l'Agence jouera le rôle qui lui revient dans la mise en oeuvre de ce plan et dans toutes les activités futures pour renforcer la sûreté nucléaire dans la région et partout dans le monde.

Je voudrais maintenant passer aux activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique. L'Union félicite le Directeur général et le secrétariat pour l'exécution du programme de 1993. Les sommes accrues versées au fonds d'assistance technique et autres instruments de financement, des taux d'exécution plus élevés, une augmentation des programmes exécutés et l'élaboration d'un nouveau concept de projets modèles indiquent que le programme de l'Agence, dans le domaine de la coopération technique, est sur la bonne voie. L'Union considère que la coopération technique est une priorité politique très élevée. Ses États membres ouvrent des crédits extrabudgétaires considérables destinés aux activités de coopération technique de l'Agence. Nous voudrions encourager toutes les mesures, déjà prises ou envisagées, destinées à améliorer l'exécution du programme et à mieux adapter l'assistance de l'Agence aux besoins et aux priorités de développement des pays intéressés.

**M. Breitenstein** (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis d'associer la Finlande à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la présidence de l'Union européenne. Je vais donc me borner à mentionner quelques aspects des travaux de l'Agence plus particulièrement liés aux relations de la Finlande avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).



Mon gouvernement reste fermement attaché à la coopération internationale dans les utilisations pacifiques et sûres de l'énergie nucléaire. Par habitant, la Finlande est un des producteurs les plus importants d'énergie nucléaire. Pour arriver à cette capacité, nous avons bénéficié de la coopération et de l'assistance internationales. Puis nous avons, à notre tour, conseillé et aidé d'autres pays, notamment dans les régions voisines et dans le cadre de l'AIEA.

Le Gouvernement finlandais appuie énergiquement la prolongation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous oeuvrons activement aux préparatifs de la conférence d'examen de 1995, et nous sommes heureux de constater que l'Agence apporte une contribution utile au processus préparatoire. En fait, les garanties de l'Agence sont essentielles à la mise en oeuvre du Traité.

Au cours de l'année écoulée, l'Agence a pris des mesures importantes propres à renforcer le système de garanties, notamment en matière de détection des installations nucléaires non déclarées. La Finlande se félicite de ces mesures et estime qu'il importe de consolider davantage le système de garanties pour assurer l'efficacité et la crédibilité de l'Agence. Je suis donc heureux d'affirmer que la Finlande continuera de contribuer au programme d'appui aux garanties de l'Agence.

L'AIEA a progressé dans la simplification de ses opérations dans le domaine des garanties. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord de partenariat entre l'AIEA et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Ce partenariat fournira des ressources permettant à l'Agence de s'acquitter de la charge de travail supplémentaire qui lui revient en raison des nouvelles installations qui, dans de nombreuses régions du monde, sont soumises aux garanties.

Une importante étape dans le domaine de la sûreté nucléaire a été franchie lors de la trente-huitième Conférence générale de l'AIEA. La Finlande a fait partie des premiers pays qui ont signé la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous estimons que des normes plus strictes en matière de sûreté nucléaire, de protection contre les radiations et de gestion des déchets dans tous les domaines d'application nucléaire sont essentielles à la détermination de nouvelles utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est important que l'adhésion à la Convention soit la plus ample possible afin qu'elle produise un véritable effet d'orientation dans le domaine de la sûreté nucléaire globale.

La Finlande, avec plusieurs autres États, a préconisé une portée élargie pour la Convention. Nous nous félicitons donc de l'engagement des parties contractantes à appliquer les principes correspondants dans toutes les utilisations de l'énergie nucléaire et à mettre au point une convention internationale sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

L'AIEA joue un rôle reconnu dans la formulation de normes internationalement applicables, notamment dans le domaine de la sûreté nucléaire. Il est toutefois important de souligner le rôle fondamental des autorités nationales de sûreté et des compagnies elles-mêmes pour faire en sorte que les normes de sécurité les plus sévères soient rigoureusement mises en oeuvre.

L'AIEA continue de faire face à de nombreux défis. Nous félicitons le Directeur général Hans Blix et son secrétariat pour le bon travail accompli dans des conditions difficiles. Je voudrais également remercier M. Blix pour son rapport annuel, qu'il nous a présenté ce matin. La redéfinition des priorités de l'Agence demeure néanmoins une tâche importante. Le gouvernement de mon pays continuera à participer de manière active et constructive à cet important travail.

**M. Svanko** (Bélarus) (*interprétation du russe*) : Nous avons écouté avec beaucoup d'attention le rapport très détaillé remis par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, et nous avons analysé le rapport annuel sur les activités de l'Agence en 1993. Nous notons avec satisfaction qu'une attention particulière a été accordée par les organes de l'Agence à la mise au point d'un régime de garanties plus efficace et à son adoption par le plus grand nombre possible de pays. Les questions des déchets radioactifs, de la protection contre les radiations et de la sûreté des installations nucléaires ont également retenu l'attention.

Nous nous réjouissons aussi du fait que l'Agence a traité des problèmes de certains pays en ce qui concerne l'établissement de l'infrastructure appropriée pour la sûreté nucléaire, la protection contre les radiations et la contamination radioactive. En particulier, un programme conjoint AIEA-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été amorcé à Vienne dans le but d'apporter une aide à nos États nouvellement indépendants pour le renforcement de leur infrastructure de sûreté nucléaire et de protection contre les radiations. Un projet régional de coopération technique a également été établi afin de promouvoir dans ces pays les activités de nettoyage de zones qui ont été contaminées par suite des activités liées au cycle

des combustibles nucléaires, des activités de défense et des activités industrielles et de recherche. Ces nombreux exemples importants démontrent la capacité de l'Agence de réagir avec souplesse, rapidité et efficacité à des besoins internationaux qui changent constamment.

Nous sommes à la veille de deux dates importantes dans la vie de notre organisation : le cinquantième anniversaire de la création de l'ONU et le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Qu'on me permette, à propos de ces événements spéciaux, de formuler quelques réflexions sur la question que nous examinons maintenant. Nous devons signaler que, ces dernières années, il est apparu une tendance dans les activités de l'AIEA vers un renforcement de la coopération et de la coordination avec l'ONU et d'autres organisations internationales. Les activités de l'Agence en ce qui concerne l'Iraq et la République populaire démocratique de Corée ont à nouveau convaincu le monde que l'Agence joue un rôle important dans la consolidation du régime de non-prolifération.

Comme le sait l'Assemblée, une grande quantité d'armes nucléaires de l'ancienne Union soviétique se trouvaient sur le territoire de notre République, le Bélarus, qui est un important centre géostratégique d'Europe orientale. Lorsque la République du Bélarus est devenue un État indépendant, elle a exprimé son désir d'acquiescer un statut non nucléaire et l'a inscrit dans sa nouvelle Constitution, qui a été adoptée le 15 mars 1994 par le Conseil suprême de la République du Bélarus. L'article 19 de la Constitution stipule que

«La République du Bélarus a pour objectif de faire de son territoire une zone non nucléaire et de devenir un État neutre.»

Le Bélarus a fermement et constamment pris des mesures pour atteindre un tel objectif. Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons achevé en 1992, soit avant l'échéance prévue, le retrait de toutes les armes nucléaires tactiques qui se trouvaient sur le territoire de notre République, et nous travaillons maintenant à débarrasser notre territoire des ogives nucléaires stratégiques, conformément aux accords bilatéraux actuels qui ont été conclus avec la Russie.

L'an dernier, la République du Bélarus a adhéré au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires ainsi qu'à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La mesure concrète suivante que nous avons prise pour renforcer le régime international de non-prolifération a été d'affirmer que notre République était disposée

à signer l'accord de garanties de l'AIEA. En même temps, pour pouvoir mettre en oeuvre les dispositions de cet accord, il est nécessaire d'effectuer un volumineux travail préliminaire, principalement pour établir un système étatique d'inventaire et de contrôle des matières nucléaires. À ce sujet, nous prenons note avec gratitude de la participation du Japon et de la Suède à la solution de ces questions.

La République du Bélarus a accordé beaucoup d'attention à l'établissement de relations bilatérales et multilatérales pour les questions liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à la sûreté nucléaire et à la protection de nos populations contre les radiations. Le Bélarus a ainsi signé un accord, dans le cadre de la Communauté des États indépendants, sur la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et nous avons préparé un accord avec la Pologne sur un système d'alerte rapide en cas de catastrophes nucléaires et sur la coopération en matière de sûreté nucléaire. Nous sommes en train d'élaborer des accords analogues avec la Lituanie et d'autres accords avec les États-Unis sur la coopération dans l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous sommes prêts à examiner des propositions sur la conclusion d'autres accords de ce type, surtout avec les pays voisins.

La République du Bélarus, consciente du danger pour toute l'humanité que représente la contamination radioactive de l'environnement, a lancé un appel ferme pour que soit rapidement achevée la préparation du texte d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires. Le Bélarus tient beaucoup à poursuivre les initiatives et les mesures mises en oeuvre par l'Agence elle-même afin d'accroître la sûreté nucléaire, en raison de la présence de centrales nucléaires à proximité de nos frontières. Nous soulignons cela parce que nous pouvons constater, à la lumière du rapport de l'AIEA, que des incidents se produisent encore dans des centrales nucléaires. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'AIEA, en collaboration avec le PNUD, la Commission de l'Union européenne et l'Association mondiale des exploitants nucléaires, pour accroître la sûreté des installations nucléaires. Nous prenons note avec satisfaction de l'achèvement de la rédaction et de l'ouverture à la signature de la Convention sur la sûreté nucléaire, qui entraînera la mise en oeuvre mondiale de normes de sûreté sévères pour les installations nucléaires. Nous sommes également partisans d'une conclusion rapide des préparatifs de mise au point de normes de sûreté internationales pour la protection contre les radiations, étant donné que cela a une incidence directe sur les conditions dans lesquelles des populations vivent sur des territoires contaminés par des radionucléides.

Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale face au trafic illicite de matériels nucléaires, et nous nous félicitons des efforts déployés pour venir à bout de ce problème. Le Bélarus appuie les initiatives de l'Agence visant à établir un régime complet de responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Plus de huit années se sont écoulées depuis la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cet accident a été la catastrophe la plus grave de toute l'histoire de l'énergie atomique. Il a entraîné une contamination radioactive sans précédent de l'environnement dans de nombreux pays, et il a provoqué des pertes en vies humaines et des maladies dans les territoires les plus touchés, dont le Bélarus fait partie, avec l'Ukraine et la Russie. Nous avons à maintes reprises appelé l'attention de la communauté internationale sur le fait que le Bélarus a été le pays le plus sérieusement touché, plus de 20 % de sa population s'étant trouvée dans la zone de contamination radioactive.

Le coût total des dommages, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses directes et indirectes s'étendant sur la période 1986-2015, est estimé à 45 milliards de dollars des États-Unis, ce qui équivaut approximativement à 30 fois le budget de notre État pour cette année.

Mais ce qui est le plus horrible, ce sont les effets de l'accident sur la santé des personnes. Une recherche effectuée par des scientifiques du Bélarus a révélé une détérioration continue de la santé de notre nation. Ces dernières années, le nombre de tumeurs malignes dans le pays s'est accru en moyenne de 25 %. Parmi les enfants qui vivent dans les zones les plus contaminées, le nombre des cas d'anémie, de cancer de la thyroïde et d'affections respiratoires est 100 fois supérieur à ce qu'il était par le passé. Au cours des 50 prochaines années, d'après les calculs de scientifiques du Bélarus et de l'étranger, il pourrait y avoir jusqu'à 150 cas de leucémie infantile chaque année.

À la suite de la catastrophe de Tchernobyl, la fréquence des malformations congénitales dans les régions non contaminées a atteint un indice de 1,2, comparé à celui de 1,8 dans les régions contaminées. Ces conséquences et toutes les autres conséquences négatives ont eu pour résultat une croissance démographique négative dans plusieurs régions du Bélarus. Malheureusement, notre pays n'est pas en mesure de faire face à lui seul à la catastrophe qui l'a frappé. Nous sommes reconnaissants à tous les pays et à toutes les organisations internationales qui nous ont aidés à surmonter ses conséquences. Nous espérons que l'assistance que nous recevons ne diminuera pas.

Nous faisons appel aux initiatives humanitaires des organisations non gouvernementales et à une coopération internationale constante pour résoudre les problèmes médicaux à long terme, ainsi que les problèmes écologiques, humanitaires et scientifiques que les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ont entraînés. À cet égard, nous fondons de grands espoirs sur le travail du Comité des Nations Unies qui a été créé pour coordonner les efforts visant à minimiser les conséquences de la catastrophe.

En ce qui concerne le programme d'assistance et de coopération techniques de l'Agence de l'énergie atomique pour 1995-1996, le Bélarus a présenté des projets découlant avant tout des problèmes relatifs à Tchernobyl. Nous espérons que ces projets seront inclus dans le programme de l'Agence, d'autant plus que depuis le début de l'existence de l'Agence, le Bélarus n'avait, jusqu'à tout récemment, reçu aucune aide financière au titre de l'assistance et de la coopération technique.

Il faudrait souligner que des scientifiques et des spécialistes de notre pays ont accumulé beaucoup d'informations concernant l'impact de la radiation sur l'environnement, sur la migration des radioéléments, sur les écosystèmes et sur les effets à long terme des doses de radiation sur la santé des individus, ainsi que sur l'efficacité des contre-mesures prises, parmi d'autres, pour protéger la population.

Notre triste sort nous a valu cette expérience, mais ce qui nous est arrivé, nous le pensons, présente un intérêt certain pour le monde entier. En 1990, sous les auspices de l'AIEA, un projet international sur Tchernobyl a été entrepris pour évaluer la situation créée par les radiations et l'état de santé des individus dans les régions affectées. De plus, une étude a été faite pour évaluer les mesures qui devraient être prises pour protéger la population. Des experts de 23 pays et sept organisations internationales ont conclu que les méthodes utilisées pour étudier les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl en Russie, en Ukraine et au Bélarus, étaient en général conformes aux normes internationales, et ils ont reconnu la nécessité de procéder à d'autres études scientifiques, en coordination avec le monde entier, pour mieux comprendre les conséquences de la contamination radioactive et de l'exposition à la radioactivité. Dans ce contexte, bien sûr, nous devons également étudier la question de l'amélioration de la santé des peuples du monde entier.

Plus de trois années se sont écoulées depuis, et 1996 sera le dixième anniversaire de la catastrophe. Dans ce contexte, nous proposons que l'AIEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organismes intéressés par cette question, avec les scientifiques et les spécialistes de Russie, d'Ukraine, et du Bélarus, procèdent à l'analyse et au bilan des résultats de l'étude portant sur la catastrophe de Tchernobyl depuis bientôt 10 ans.

À cette fin, il serait utile de créer un groupe international d'experts hautement qualifiés. À notre avis, il ne serait pas nécessaire que ce groupe se rende dans les zones contaminées pour procéder à cette tâche. Son travail consisterait à étudier et à analyser les informations qui ont été accumulées. La République du Bélarus est prête à fournir tous les documents nécessaires à cette étude. À notre avis, le produit de ce travail pourrait être la publication d'un rapport spécial succinct, qui deviendrait la propriété de la communauté mondiale tout entière. Dans ce contexte, nous proposons qu'une conférence internationale, qui se tiendrait à Minsk en 1996, à la veille du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, soit convoquée sous les auspices des Nations Unies et de l'AIEA, et sous le patronage direct du Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques.

Je tiens à souligner un autre aspect du problème de Tchernobyl. Il existe actuellement dans le monde environ 6 000 réacteurs de différents types qui sont opérationnels. Les conséquences de Tchernobyl entravent le développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des autres utilisations pacifiques de l'atome. Par conséquent, notre pays demande à tous les États intéressés et aux organisations internationales — en particulier l'AIEA, l'OMS et la Commission de la Communauté européenne — de ne pas ralentir leurs efforts jusqu'à ce que tous les effets de cette catastrophe aient été éliminés.

**M. F. A. Khan** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier, au nom de la délégation pakistanaise, M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de sa déclaration détaillée sur les activités de l'Agence pendant l'année 1993. La portée croissante des programmes et des activités de l'AIEA témoigne de l'énergie et du dévouement de M. Blix et de ses collègues de l'Agence.

La délégation du Pakistan a toujours eu grande confiance dans l'AIEA en tant qu'instrument destiné tant à promouvoir la coopération nucléaire pacifique qu'à réglementer l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. La décision du Pakistan de rechercher la présidence de la Conférence générale cette année était une

manifestation de notre engagement à l'égard des travaux importants de l'Agence.

Nous nous félicitons du rapport annuel de l'Agence pour 1993. Ce document bien présenté énonce un certain nombre de questions complexes et techniques qui faciliteront ici une discussion intéressante.

Ma délégation estime essentiel de rappeler que l'objectif principal de l'AIEA est d'encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malgré les sentiments défavorables du grand public dans certains pays et les craintes suscitées par le danger d'une prolifération nucléaire, l'énergie nucléaire demeure une option viable et intéressante en matière d'énergie pour de nombreux pays.

Les besoins actuels et futurs en électricité du Pakistan sont considérables. Notre politique énergétique prometteuse a généré un intérêt considérable. Un grand nombre de projets relatifs à des centrales thermiques, au pétrole, au gaz et au charbon, engageant des investissements de près de 11 milliards de dollars, ont été récemment conclus avec les États-Unis et d'autres compagnies. Cependant, pour reprendre les termes du Secrétaire d'État américain à l'énergie à la fin de sa récente visite au Pakistan :

«Nous n'avons nullement l'intention d'abandonner une source d'énergie telle que l'énergie nucléaire. Toute restriction à cette technologie entraverait le développement du monde.»

À cet égard, l'assistance que l'AIEA a apportée à plusieurs pays en leur fournissant des technologies de pointe telles que MAED, WASP et ENPEP pour une approche intégrée en matière de planification énergétique et électronucléaire doit être saluée. Ces méthodologies devraient continuer d'être mises à disposition et ne devraient pas être restreintes par des considérations extérieures. La mise au point d'un projet interagences, DECADES, sur des bases et des méthodologies d'évaluation comparative de ressources énergétiques différentes est une autre initiative utile entreprise en 1993. Le Pakistan participe activement à ce projet, qui, nous l'espérons, conduira à une évaluation mieux informée du rôle de l'énergie nucléaire.

Toutefois, je dois exprimer notre préoccupation au vu du déclin relatif des activités promotionnelles de l'Agence. Le rapport annuel de 1993 commence par passer en revue les garanties et contrôles de l'AIEA, traite ensuite de la sûreté nucléaire et, plus tard seulement, étudie un domaine qui est d'une importance vitale pour la majorité des membres de l'Agence, à savoir la coopération technique en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous

espérons sincèrement que cette succession des chapitres dans le rapport ne reflète pas la priorité que revêtent pour l'Agence ses divers domaines de responsabilité.

Il est essentiel que l'AIEA élargisse ses programmes de coopération technique. Des ressources adéquates sont requises pour financer ces programmes. Nous sommes déçus que les engagements au titre des programmes de coopération technique pour 1994 n'aient atteint jusqu'à présent que 66 % de l'objectif et 59,4 millions de dollars. En outre, l'insuffisance des contributions dans leur ensemble a contraint à réduire de 24 millions de dollars l'affectation ordinaire de fonds du budget, qui s'élevait à 201 millions de dollars. Alors qu'une réduction d'environ 12 % du budget ordinaire a été répartie sur l'ensemble de l'Agence, nous sommes particulièrement préoccupés par son effet négatif sur les départements traitant de la coopération technique. Le Pakistan ne s'est pas seulement engagé à verser sa contribution optimale en faveur des programmes de coopération technique, mais il l'a versée dans sa totalité. Nous espérons que les membres de l'AIEA coopéreront pour accroître le rapport entre paiements et contributions, facilitant ainsi l'application des programmes de l'Agence.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de coopération technique, certaines initiatives entreprises par le Département de coopération technique de l'Agence en 1993 méritent d'être louées, notamment le lancement réussi de l'initiative de projet modèle. Nous nous félicitons de l'approbation au titre de cette initiative d'un projet clef sur l'éradication des parasites du coton au Pakistan. L'initiative de l'Agence afin d'aider les États Membres à devenir autonomes dans le domaine de la formation des opérateurs, des gestionnaires et du personnel technique doit être encouragée. À cet égard, l'Agence pourrait envisager d'appuyer des centres de formation nationaux sélectionnés afin de les développer et les élever au rang de centres régionaux.

La délégation du Pakistan a toujours soutenu les activités visant à renforcer la sûreté nucléaire. Nous avons participé activement à des séances du Comité technique tenues afin de préparer et mettre au point les normes de sûreté internationales de base. Le Pakistan se trouvait parmi les signataires originaux de la Convention sur la sûreté nucléaire. Le succès de cette Convention dépendra dans une grande mesure de l'application des dispositions relatives à la coopération entre les pays industriellement avancés et les pays en développement. C'est par la fourniture continue et sans entraves d'informations et d'équipement en matière de sécurité que la sûreté des installations nucléaires pourra être assurée et renforcée. De telles mesures de sécurité nucléaire seraient renforcées par un accord international interdisant les attaques contre toute installation nucléaire. Le Pakistan s'est

efforcé d'encourager un tel accord. L'Agence peut jouer un rôle important pour le concrétiser.

Le Pakistan a toujours adhéré aux garanties de l'Agence, qu'il continuera d'appuyer sans réserve, conformément à son attachement à la non-prolifération nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Pakistan s'efforce sincèrement de garder l'Asie du Sud exempte d'armes nucléaires. Nous avons proposé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, la signature simultanée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'acceptation simultanée de l'ensemble des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la vérification réciproque des installations nucléaires, un traité bilatéral d'interdiction des essais nucléaires et une renonciation bilatérale des armes nucléaires. Nous continuons d'espérer que ces propositions seront favorablement reçues. Nous voulons également examiner toute autre proposition équitable et non discriminatoire de nature à prévenir le danger des armes nucléaires en Asie du Sud. Dans ce contexte, nous sommes grandement encouragés par l'adoption des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA relatives à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient.

Le Pakistan est favorable à un système de garanties dont le coût-efficacité soit satisfaisant. Les objectifs des activités de garanties devraient être réalisés sans entraîner de déséquilibre dans l'affectation des ressources entre les principaux domaines d'activité de l'Agence. Nous sommes heureux de noter que l'Agence est en voie de mettre sur pied un programme destiné à améliorer le rapport coût-efficacité du système des garanties. Cependant, l'effort principal du programme porte sur la surveillance de l'environnement et l'analyse de l'information fournie par de tierces parties. Ces deux activités pourraient s'avérer coûteuses en termes de ressources financières et de main-d'oeuvre.

La responsabilité qui incombe à l'Agence dans la réglementation ne devrait pas conduire à l'imposition de restrictions arbitraires sur le transfert de technologie à des fins pacifiques. Malheureusement, des restrictions ont été imposées même en l'absence évidente de risques de prolifération. Parfois, des informations sur la sécurité ont été refusées. Cette approche n'est pas favorable à l'évolution de techniques et de méthodes plus sûres ou à la promotion

d'une ouverture et d'une transparence plus grandes dans le domaine de la technologie nucléaire. Comme ce sont là les principaux objectifs de l'Agence, il faut espérer qu'elle redoublera d'efforts pour les réaliser. Pour ce faire, le meilleur moyen est de s'attaquer aux obstacles qui entravent le transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques.

*La séance est levée à 13 h 15.*